

**OFFICE DE CONSULTATION PUBLIQUE
DE MONTRÉAL**

ÉTAIENT PRÉSENTS: Mme IRÈNE CINQ-MARS, présidente
 M. LUC LACHARITÉ, commissaire
 M. ALAIN DUHAMEL, commissaire

**AUDIENCE PUBLIQUE
SUR LE PROJET DU COMPLEXE MUNICIPAL DE SOCCER - CESM**

PREMIÈRE PARTIE

VOLUME 1

Séance tenue le 14 mai, 19 h
Loisirs communautaires Saint-Michel
7110, 8^e avenue

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU 14 MAI 2012..... 1
MOT DE LA PRÉSIDENTE 1

PRÉSENTATION DU PROMOTEUR:

Mme LUCILLE BÉLANGER 6

PÉRIODE DE QUESTIONS:

Mme LOUISE DUFOUR..... 24
Mme ANNE CHIASSON 33
Mme SANDRA SIMBERT 39
M. AURÉLIEN LEMAIRE..... 44
Mme ANDRÉE ABELONDO 50

QUESTIONS DE LA COMMISSION 53

Mme LOUISE DUFOUR..... 59
Mme SANDRA SIMBERT 77

AJOURNEMENT

MOT DE LA PRÉSIDENTE

Mme IRÈNE CINQ-MARS, présidente :

5

Mesdames, Messieurs, bonsoir. Je vous souhaite la bienvenue à cette séance d'information sur le projet de complexe municipal de soccer projeté par la Ville de Montréal en bordure de la rue Papineau sur une partie du Complexe environnemental Saint-Michel.

10

Mon nom est Irène Cinq-Mars, je suis commissaire à l'Office depuis trois ans. J'étais jusqu'à récemment professeure titulaire à l'École d'architecture de paysage de la Faculté de l'aménagement de l'Université de Montréal, et la présidente de l'Office, madame Louise Roy, m'a confié la responsabilité de présider cette consultation.

15

Je serai secondée par deux commissaires d'expérience, monsieur Luc Lacharité à votre gauche, qui a été gestionnaire au sein de nombreuses organisations privées ou publiques et monsieur Alain Duhamel à votre droite, journaliste indépendant, grand connaisseur aussi de la chose municipale.

20

La commission est appuyée dans ses travaux par monsieur Richard Brunelle qui vient de disparaître – il est derrière, il revient. Monsieur Brunelle agit à titre de secrétaire de la commission. C'est un précieux collaborateur que nous avons en sa personne.

25

À la table d'accueil, vous avez été reçu par messieurs Mathieu Fournier et Fernando Diaz qui sont là pour vous accueillir et vous donner toute l'information disponible. Monsieur Gilles Vézina, je ne crois pas que monsieur Vézina soit ici ce soir, par contre, c'est monsieur Vézina qui, à l'Office, dépose tous les documents y compris ceux qui vont être produits ce soir, parce que le verbatim – je vais présenter madame Teasdale tout à l'heure – de la rencontre est enregistré et déposé sur le site de l'Office. Alors, monsieur Vézina, c'est la personne que vous

30

devez contacter si vous avez besoin d'information supplémentaire. Et les coordonnées de l'Office

sont indiquées sur le dépliant que vous avez reçu à la table d'accueil ou que vous pouvez prendre si vous ne l'avez pas en main.

35 Ce soir, pour présenter le projet de Complexe municipal et répondre à vos questions ainsi qu'à celles de la commission, nous avons cinq représentants de la Ville de Montréal. Monsieur Gilles Saucier de la firme Saucier Perotte, la firme lauréate du concours, qui est à la même table avec monsieur Rémy-Paul Laporte, architecte et gestionnaire immobilier du service de la mise en valeur du territoire et du patrimoine – c'est long – Direction des stratégies transactions immobilières, division de la gestion immobilière corporative et arrondissement de 40 l'Est. Merci, une chance c'est écrit.

Également à la table, à votre gauche, nous avons madame Manon Brûlé qui est architecte, chef d'équipe, service du développement économique et urbain, division de la planification urbaine et de la réglementation. Nous avons, madame Lucille Bélanger, qui est 45 chargée de projet au service des grands projets, service du développement et des opérations, Direction des sports, division des orientations, équipements, événements et pratiques sportives, et c'est principalement madame Bélanger, si je comprends bien, qui va faire la présentation. Et nous avons aussi madame Michèle Lafond, chef de division, division des orientations, équipements, événements et pratiques sportives de la Direction des sports. Voilà.

50 Je salue également les autres personnes de la Ville de Montréal présentes dans la salle. Est-ce qu'il y en a que vous voulez présenter explicitement ce soir?

Mme LUCILLE BÉLANGER :

55 Je crois qu'on va les présenter à mesure, lorsqu'on va arriver à la période des questions.

LA PRÉSIDENTE :

60 Parfait. Très bien. Alors, il y a des représentants donc des arrondissements Ville Saint-Michel, Parc Extension et aussi Ahuntsic-Cartierville, je crois bien. Il y a des représentants de la Direction des grands parcs, des transports et de la Direction de l'environnement.

65 Quelques mots sur les étapes de la consultation pour que vous compreniez bien le déroulement de la soirée. Il y a d'abord deux grandes étapes de consultation comme vous le savez. La première, qui débute ce soir, est une étape d'information; ça vise à permettre aux citoyens et aux citoyennes de s'informer sur le projet, poser des questions et s'appropriier les enjeux. Ce n'est pas le moment d'émettre des commentaires ou des avis sur le projet. Ceci se fera à l'occasion de la deuxième étape de consultation qui est consacrée quant à elle à l'audition des mémoires et des points de vue.

70 Cette deuxième étape aura lieu le 5 juin prochain à 19 h, ici même. Et s'il y a lieu, si beaucoup de mémoires nous parviennent dans les délais dont je vais vous parler dans quelques secondes, bien, il y aura une deuxième séance d'audience également.

75 Alors, cette étape d'audience est très importante parce que c'est le moment de nous faire part de vos opinions, de vos préoccupations, de vos propositions. Et comme l'indique le dépliant, nous invitons les citoyens et les citoyennes à déposer leur mémoire au plus tard le 31 mai, pour que vous nous fassiez soit le dépôt d'un mémoire écrit ou que vous nous fassiez part, à tout le moins, que vous allez présenter un mémoire oral, ici, dans la salle.

80 Il serait donc souhaitable que vous acheminiez vos textes pour cette date, de manière à ce que nous puissions, nous, les lire avant le début des audiences. Ça nous laisse une fin de semaine, au fond, aux commissaires, pour lire les mémoires avant la tenue de l'audience du 5

85 juin.

Après l'étape de présentation donc des mémoires et de vos opinions, nous allons entreprendre la rédaction de notre rapport et nous allons rendre compte de ce que nous avons

90 entendu. Nous procéderons, sur la base de vos mémoires, de vos présentations, à l'analyse du projet, et nous allons formuler nos recommandations. Ce rapport sera présenté aux autorités municipales vers la mi-août et rendu public deux semaines plus tard, c'est-à-dire sur le site, au fond, de l'Office.

95 C'est d'abord et avant tout aux citoyens et citoyennes que cette consultation publique est destinée. Vous avez le droit d'être bien renseigné sur les projets susceptibles de modifier votre cadre de vie et de faire valoir votre opinion. Alors, ce soir, c'est cette période de renseignements qui a lieu.

100 Permettez-moi quelques commentaires sur le mandat, maintenant, de cette consultation. Celui-ci porte au départ sur deux projets de règlement qui rendraient possible la construction du complexe de soccer à l'endroit proposé. Le premier de ces projets de règlement viendrait amender le règlement de zonage de l'arrondissement Villeray-Saint-Michel-Parc Extension. Le second règlement propose des amendements au Plan d'urbanisme de Montréal.

105 En vertu du mandat qui lui est confié par le Conseil municipal, notre commission devra donc se prononcer sur ces deux projets de règlement que vous trouvez, dont le libellé vous le trouvez également sur le site. Mais après avoir écouté vos préoccupations et vos points de vue, nous allons nous prononcer sur ces deux règlements à la lumière des différentes facettes du projet et à la lumière des enjeux que ce projet pourrait soulever.

110 Alors, je reviens brièvement sur le déroulement des séances d'information. Dans quelques instants, les représentants et madame Bélanger en particulier – c'est bien ça? Encore une fois, va vous présenter le projet du complexe de soccer, va vous présenter sa justification, les projets de règlements, et cetera.

115 Nous allons ensuite prendre une courte pause, 15 minutes. Là, vous pourrez vous désaltérer, vous détendre, et surtout aller vous inscrire en arrière, si vous avez l'intention de poser des questions. Au retour de la pause, je vais donc vous inviter à venir ici à l'avant, selon l'ordre d'inscription qui va m'être remis – l'ordre d'inscription au registre –, et chaque personne

120 invitée peut poser deux questions de manière à ce qu'il y ait un déroulement puis à ce que le maximum de personnes puisse venir s'informer.

125 Si vous avez plus que deux questions, je vais vous demander de retourner vous inscrire pour revenir à la fin de la liste. Alors, vous comprenez un peu le principe du déroulement. Et je vous demanderais aussi d'éviter les trop grands préambules et les trop grandes mises en contexte de vos questions. Vous aurez tout le loisir de faire cela le soir des audiences. Souvent, c'est déjà une prise de position, mais ce soir nous voulons insister uniquement sur les questions et les réponses aux questions.

130 Le registre va rester ouvert jusqu'à 21 h 30. Donc, vous avez la possibilité de vous inscrire parfois deux... il y a même des citoyens et citoyennes dans d'autres commissions qui se sont inscrits trois fois.

135 Si nous n'avons pas, nous, commissaires, le temps de poser nos propres questions, parce que nous en avons également, et si toutes les personnes ici présentes n'ont pas non plus le temps de poser toutes les questions avant 10 h 30 – je pense que c'est une heure raisonnable pour terminer la soirée –, nous tiendrons une autre soirée d'information et peut-être un autre après-midi d'information. Vous l'apprendrez certainement en fin de soirée. Je pense qu'on sera en mesure de vous le dire à ce moment-là.

140 Alors, nous sommes ici pour vous accompagner dans cette démarche. Cette procédure, elle n'est pas trop formelle. Elle permet quand même un bon déroulement et ses règles de base ont pour objectif justement de respecter chacun et chacune d'entre vous, dans votre besoin d'avoir les informations.

145 Les questions me sont toujours adressées. Il n'y a pas d'échange direct avec les représentants de l'arrondissement, de la Ville – pardon, de la Ville –, c'est moi qui dirige les questions et les réponses. Alors, ça passe par ce canal. Et mes collègues commissaires peuvent également intervenir s'ils veulent mieux comprendre le sens de votre question, essayer de
150 comprendre une nuance, demander des clarifications.

Si jamais une réponse ne pouvait pas être donnée séance tenante, elle va être fournie par écrit dans les meilleurs délais. Et toutes les réponses étant publiques, elles feront partie du dossier de documentation accessible sur le site de la commission.

155 Comme je vous l'ai dit tout à l'heure, toutes les séances sont enregistrées, les transcriptions écrites et tout ce qui est dit sera également disponibles dans le site Internet de l'Office quelques jours après la séance. Quelques jours, c'est quoi, Madame Teasdale? C'est à peu près une semaine, même pas? Moins que cinq jours. Voilà.

160 Alors, c'est monsieur Lamontagne qui s'occupe de la sonorisation. Si vous avez des problèmes, faites-nous signe.

165 En terminant, j'ai pour tâche principale de favoriser la participation de tout le monde, comme je vous l'ai expliqué, de vous permettre à tous de bien vous renseigner sur le projet. Alors, rien de tel pour ce faire qu'un climat serein et courtois. Et j'aimerais porter à votre attention que les consultations par l'Office devant être conduites de façon crédible, transparente et efficace, nous, les commissaires, sommes tenus à nous engager à un code de déontologie dont vous pouvez prendre également connaissance à la table d'accueil ou sur le site Internet de l'Office.

170 Alors, sans plus tarder, je cède maintenant la parole à madame Bélanger. Merci, Madame.

Mme LUCILLE BÉLANGER :

175 Merci. Bonjour, amateurs de soccer, citoyens et partenaires de la Ville de Montréal. Alors, bienvenue! Au nom de mon équipe. On va commencer avec une petite vidéo, en fait, qui vous présente les grandes lignes de ce beau projet.

180 (VISIONNEMENT D'UNE VIDÉO)

Mme LUCILLE BÉLANGER :

185 Alors, c'est une vidéo qui avait été faite, en fait, pour les besoins du concours en novembre dernier, puis depuis ce temps-là, le projet a évolué, évidemment. Alors, je vais vous en présenter les grandes lignes puis à la suite, on va être disponibles, toute l'équipe en fait, pour répondre à vos questions.

190 Donc, comme l'introduisait la vidéo, Montréal c'est une ville de soccer. On adore le soccer. Il y avait 60 000 personnes qui étaient au Stade olympique samedi passé pour encourager l'Impact. C'était assez incroyable, en fait. C'est un sport qui a connu une croissance complètement fulgurante au cours des dernières années. C'est un sport qui est très accessible par rapport à d'autres. C'est ouvert aux jeunes filles comme aux garçons. C'est un sport que les immigrants ont beaucoup poussé aussi et qui a permis à plein d'enfants de mieux s'introduire à
195 la communauté montréalaise, en fait.

200 Quand on regarde les statistiques, ça va peut-être vous surprendre, mais c'est le sport organisé ou fédéré qui est le plus pratiqué, toutes disciplines confondues. Il y a deux fois plus de jeunes qui jouent au soccer qu'au hockey à Montréal. Bien, en fait, au Québec.

205 Alors, les Montréalais, ils jouent le plus souvent au soccer à l'intérieur de deux réseaux qui sont très bien organisés. Le premier, c'est le réseau de la Fédération du soccer du Québec. La Fédération du soccer du Québec c'est l'organisme qui a été reconnu, en fait, par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport pour régir, en fait, le développement du soccer sur notre territoire. C'est aussi la Fédération qui développe le règlement sur la sécurité.

210 En plus de ce réseau-là, il y a tout le réseau étudiant. Donc, tous les jeunes qui, à travers du primaire jusqu'à l'université, jouent au soccer à l'école. On ajoute ensuite toutes les lignes. Pensez à tous vos amis qui jouent au soccer dans une ligue qui est non organisée, qui est non officielle. Tous ceux qui, un après-midi d'été, vont aller jouer au soccer sur l'île de Montréal. Donc, ça fait beaucoup de joueurs de soccer.

215 Une autre distinction importante, c'est au niveau du niveau de pratique. Il y a trois niveaux de pratique. Je vous donne une introduction, parce que pour les non-initiés, ça peut paraître assez complexe le milieu du soccer à Montréal, parce que justement c'est très bien organisé.

220 Donc, il y a trois niveaux : il y a le premier qui est récréatif, donc pour le plaisir de s'amuser, d'apprendre le sport; le deuxième, c'est le niveau compétitif, donc quand les équipes décident de se prendre les unes contre les autres, que ce soit une compétition au niveau local, régional, provincial, à l'intérieur d'un des deux réseaux organisés; et, finalement, il y a le sport d'élite qui regroupe une cinquantaine des meilleurs athlètes de soccer sur l'île de Montréal.

225 Et présentement, pour accueillir tous ces joueurs-là, surtout lorsqu'on parle du niveau compétitif, il y a un manque de terrains intérieurs sur l'île de Montréal. Il y a une offre qui est insuffisante au niveau des plateaux sportifs. Alors, normalement, les parents nous le disent et nous le répètent, ils doivent, à trop d'occasions, aller reconduire leurs enfants à l'extérieur de l'île vers la banlieue où ils ont des terrains intérieurs. En fait, les banlieues sont présentement mieux desservies que l'île de Montréal en termes de ratio de terrains par nombre de joueurs.

230 Alors, ce besoin-là, ce grand manque de plateaux, l'Association de soccer Montréal-Concordia nous l'a exprimé, les autres associations de l'île de Montréal aussi et la Ville les a entendus.

235 Donc, une des responsabilités de la Ville, c'est justement de rendre des plateaux disponibles et d'offrir une programmation d'activités sur ces plateaux-là. Normalement, ils vont s'associer avec des organismes du milieu pour développer une liste d'activités qui vont être offertes par ces organismes-là, directement sur le terrain au sens propre.

240 Alors, ici, dans le projet qu'on a, la Ville va d'abord construire ce centre intérieur là, et ensuite, pour une partie de la programmation va s'associer, comme à l'habitude, avec une association. Dans ce cas-ci, ça va être l'Association régionale de soccer Concordia qui va gérer une bonne partie de la présentation, puis on va y revenir un petit plus tard.

245 L'idée, en fait, la raison pour laquelle on est ici, c'est que la Ville souhaite vraiment
réaliser un projet qui est remarquable, un projet qui est très fort au niveau architectural et pour le
faire, elle a décidé de l'inscrire dans un lieu qui est tout aussi exceptionnel. Les gens de
l'arrondissement ici connaissent peut-être bien le parc du CESM, mais c'est encore un secret
assez bien gardé de Montréal. Ça va devenir un des plus beaux puis un des plus grands parcs,
250 en fait, de Montréal, et c'est dans le pôle sportif, qui est ici en jaune, que va être érigé en fait le
nouveau centre de soccer. Donc, juste à côté du TAZ.

255 L'image que vous avez ici, c'est une image qui vient du Plan directeur qui a été fait pour
le développement, justement, du complexe environnemental Saint-Michel. Ça a été produit en
1997 à l'issue d'une consultation publique comme aujourd'hui et, déjà à cette époque, les gens
avaient demandé à ce qu'il y ait des installations sportives qui soient intégrées dans le
développement du parc. Donc, il y a eu le TAZ, et maintenant on est ici pour réaliser, en fait,
le nouveau complexe de soccer intérieur. Et l'idée c'est que le complexe va venir s'installer, en fait,
260 dans le carré orange – on s'excuse pour la lumière, ça va s'améliorer à mesure que la soirée
avance – va venir s'insérer vraiment sur un plateau au-dessus de la falaise devant le parc du
CESM.

265 Donc, de façon plus spécifique, on voit la zone – difficilement ici encore –, mais vous
voyez Complexe de soccer du CESM. L'idée c'est qu'on va aller insérer ce bâtiment-là dans un
site qui est en parallèle de l'avenue Papineau, entre les rues Legendre et Lecocq. C'est à la
frontière de deux arrondissements : le premier dans lequel il va se situer, c'est Saint-Michel, c'est
Villeray-Saint-Michel-Parc Extension, mais juste en face, on a le district de Saint-Sulpice. Et ça,
ça appartient à l'arrondissement Ahuntsic-Cartierville. Et le site va aussi être en parallèle d'un
sentier polyvalent qui ceinture tout le parc où les gens font du vélo ou de la course à pied,
principalement, et il est aussi bordé par un talus qui sépare, en fait, le site de l'avenue Papineau.

270 Le choix du site est très, très important dans ce projet-là et il est jugé comme très
adéquat pour plusieurs raisons. La première raison étant qu'une étude a été réalisée par une
firme externe spécialisée qui a identifié que, oui, il y avait un grand besoin pour des installations

275 de soccer à Montréal, mais principalement dans le centre-nord de Montréal, spécifiquement à Saint-Michel.

280 Une autre raison c'est que le terrain, il appartient à la Ville. Présentement, il est vacant et il est assez grand pour accueillir une construction qui est quand même importante. On ne peut pas construire un stade de soccer partout. C'est aussi – on a des gens ici ce soir du complexe Claude-Robillard. Un des avantages c'est qu'il va être à 10 minutes à peu près, justement, du centre sportif Claude-Robillard, puis juste à côté du TAZ, ce qui permet une belle synergie en termes d'événements sportifs.

285 Au niveau de l'accès comme tel, on va être situé au coin de la 19 ou Papineau et de la 40, qui sont deux artères qui sont très bien connues des Montréalais et que les visiteurs, généralement, sont capables d'identifier. Donc en ce sens-là, c'était très favorable. Et au niveau du transport en commun, on est quand même à 10 minutes d'autobus de trois stations de métro. Donc, c'est bien dans ce sens-là, et c'est certain que la Ville va travailler, comme elle l'a fait pour tous ses projets, avec la STM pour s'assurer d'avoir un service qui est adéquat dans la zone.

290 La prochaine section, elle est importante parce que vous allez entendre, pendant la période de questions, souvent la Ville référer à ces principes directeurs là. En fait, c'est qu'on a établi quatre grands principes directeurs qui sont des balises qui permettent de développer le projet et de suivre la vision que la Ville avait, et qui servent aussi de balise lorsque la Ville prend des décisions.

295 Donc, le premier, c'est vraiment une volonté d'accessibilité des jeunes par rapport à ces plateaux-là. Donc, on le redit, on va le redire souvent, c'est un centre qui est d'abord et avant tout dédié aux enfants, aux jeunes des 19 arrondissements de la ville de Montréal.

300 Ça s'inscrit parfaitement dans la politique familiale de la Ville de Montréal qui vise à attirer, retenir des familles, ici, à Montréal, en leur offrant des installations qui leur sont destinées. Donc, ça en est une d'elles. Et comment on va favoriser les jeunes? De deux façons : premièrement, on va leur offrir des tarifs qui sont préférentiels de façon significative par rapport

305 au prix du marché actuel; et, deuxièmement, on va leur donner priorité aux plateaux par rapport aux adultes. Donc, c'est quand même assez ambitieux.

310 On a aussi une volonté d'offrir des plages gratuites pour les organismes locaux qui travaillent avec les jeunes défavorisés. Donc, un qu'on a identifié et avec qui déjà on a des pourparlers, c'est un organisme qui s'appelle Soccer à cœur, qui est à Saint-Michel, et c'est vraiment ce qu'ils font. Donc, leur objectif c'est d'aider les jeunes, par exemple, à rester à l'école en leur offrant du soccer gratuitement. Donc, le centre de soccer va leur offrir entre autres des plages horaires ou à d'autres organismes similaires également.

315 Donc, je le répète, la clientèle cible ce sont les jeunes. Par contre, c'est évident que selon les disponibilités, ça va être ouvert à tous les résidents des 19 arrondissements.

320 Si on revient au milieu du soccer. Le milieu du soccer c'est séparé en trois associations régionales. Donc, ici, vous avez – il y a une carte à l'arrière aussi – ici, vous avez les arrondissements de la ville de Montréal. Au centre, vous avez ce qui correspond un peu à l'ancienne ville de Montréal, et ce qui est, en fait, les clubs qui appartiennent à l'Association de soccer Concordia. Donc, le nouveau centre de soccer va être en plein cœur de leur territoire. Si vous regardez en jaune foncé, vous avez l'Association Bourassa dans l'est et, finalement, dans l'ouest de l'île, on a Lac Saint-Louis. Donc, les trois associations vont être présentes dans le centre, mais c'est certain que le centre de soccer comme tel est vraiment au cœur du territoire de l'Association Concordia.

330 Quand vous combinez tous les joueurs fédérés de ces trois associations-là, on arrive à 26 000 joueurs, en fait. Et c'est à eux que, principalement, ce stade-là qui est dédié au soccer, au sport compétitif, va s'adresser en priorité. Par contre, c'est certain que, encore une fois, si les disponibilités sont là, d'autres sports comme le rugby, le football, le cheerleading, l'ultimate frisbee, les sports qui sont adéquats et ne briseront pas le tapis synthétique, évidemment, vont être les bienvenus, surtout pendant les périodes de la journée où ça va être plus tranquille.

335 Le deuxième principe est celui de bâtir un bâtiment qui est vraiment exemplaire au
niveau du développement durable et qui s'intègre de façon harmonieuse avec le parc du CESM.
On vise une certification LEED-OR, c'est une certification environnementale qui est un défi en
soi. D'ailleurs, on a notre accompagnateur LEED qui est ici dans la salle ce soir, et qui nous
accompagne dans le développement de ce projet-là.

340 C'est vraiment un projet qui est arrimé avec la nouvelle politique de développement
durable de la Ville de Montréal, qui est vraiment une priorité pour la Ville.

345 Le troisième est le principe qui met de l'avant le design et l'importance du design qui est
lié à ce projet-là. La Ville, en concordance avec son plan d'action, elle a décidé qu'elle voulait un
bâtiment qui était remarquable, un bâtiment qui était fort, un pavillon dans un parc. Un bâtiment
dont la population locale, les Montréalais allaient être fiers et que les visiteurs allaient
reconnaître.

350 Alors, en ce sens-là, on a décidé de construire un bâtiment qui était issu d'un concours
d'architecture plutôt que par appel d'offres. La Ville croit que par un concours, en fait, la qualité
architecturale est généralement rehaussée. On veut un bâtiment qui va être digne de Montréal.
Montréal qui est une ville désignée comme ville UNESCO de design – il y a à peine 10 villes
dans le monde qui ont ce titre-là, et Montréal souhaite le maintenir.

355 Le quatrième objectif qui est très important pour la Ville de Montréal, c'est un objectif
d'autofinancement. Avec cette installation-là, on souhaite couvrir les dépenses d'exploitation, en
fait, par les revenus qui vont être générés à même l'installation. On envisage aussi faire un
partenariat financier pour aller chercher des revenus additionnels, si nécessaire, et vraiment, au
360 niveau de la gestion, on veut que ce soit fait de façon optimale, en fait. Donc, on s'attarde
beaucoup au modèle de gestion.

365 C'est une installation qui est municipale. Donc, c'est une installation qui, dans le jargon
de la Ville va être en régie. En fait, ce sont les gens du complexe sportif Claude-Robillard, qui
gèrent déjà des activités de soccer, qui gèrent déjà un centre de soccer qui vont assurer la

gestion de l'établissement, qui vont assurer le maintien du bâtiment, qui vont gérer une partie des heures aussi, des plateaux.

370 En plus de ça, comme à l'habitude, la Ville a choisi de s'associer avec une association
du milieu. Donc, dans ce cas-là, je vous l'ai dit, ça va être avec l'Association de soccer Montréal-
Concordia, qui va gérer une bonne partie de la programmation du soccer. On a choisi
l'Association pour plusieurs raisons, mais notamment parce qu'on est au cœur de son territoire.
On est d'ailleurs en pourparlers avec eux pour développer une entente de gestion qui va mettre
375 de l'avant les grands principes de la Ville. Donc, je les répète : une accessibilité aux jeunes, une
accessibilité aux 19 arrondissements, une accessibilité aux trois associations régionales.

Alors, ça fait le tour un peu pour ce qui est du milieu du soccer comme tel et du contexte
général. Maintenant, on entre vraiment dans le volet construction.

380 C'est un projet qui comprend deux phases, lesquelles vont être réalisées en parallèle. La
première phase c'est le bâtiment comme tel, lequel inclut un grand terrain de soccer à 11, qui
est divisible en trois terrains à 7. Ce que ça veut dire, c'est que sur le long, tout l'espace est
occupé soit par un grand terrain où on peut avoir deux équipes de 11 joueurs qui jouent l'une
contre l'autre ou on le divise en trois mini-terrains, avec des rideaux séparateurs, et là, on a des
385 équipes de 7 contre 7. Donc, six équipes à la fois qui jouent l'une contre l'autre, ce qui donne une
flexibilité quand même au niveau du bâtiment.

La première phase inclut aussi les estrades, les vestiaires, un restaurant, une mini-
boutique, un stationnement de 170 places. Ensuite, arrive la deuxième phase qui, elle, consiste
390 principalement en un terrain de soccer et football éclairé, synthétique et les gradins qui vont avec
le terrain.

En termes de budget de construction pour la phase I, on parle de 28,3 M\$ dont 12,7 M\$
qui proviennent, en fait, du ministère des Affaires municipales, de l'Occupation du territoire du
395 Québec et du gouvernement fédéral.

La phase numéro 2, qui est un petit peu moins avancée, c'est 4,4 M\$ dont 1,6M\$ qui provient du ministère de l'Éducation et des Loisirs.

400 Le bâtiment que vous allez voir a été imaginé, en fait, par une équipe qui a été lauréate d'un concours d'architecture, une équipe qui est composée de Saucier Perrotte, de Montréal – plusieurs d'entre vous doivent la connaître – et de HCMA de Vancouver. Ensuite, en janvier, est venue se joindre toute une autre équipe au niveau des ingénieurs en aménagement du paysage, et ainsi de suite.

405 L'approche a été très transparente depuis le début. En fait, les quatre finalistes ont présenté leur projet lauréat devant public – c'était ouvert à tous – devant public; 150 personnes et un jury composé de 10 personnes, un jury pluridisciplinaire, qui a sélectionné la proposition de Saucier Perrotte comme lauréate. Ça a été un succès, le concours. On a eu 30 propositions puis
410 une couverture médiatique très impressionnante.

Ce qui a fait principalement gagner la proposition de Saucier Perrotte c'est vraiment, un, ils ont réussi à faire, selon le jury et selon plusieurs personnes, un bâtiment très fort, identitaire, aux allures d'un pavillon dans un parc. Ils ont très bien réussi le rapport avec l'avenue Papineau
415 et l'intégration avec le CESH est particulièrement bien réussie. De toute façon, on va y revenir.

Donc, la prochaine image c'est une image que vous avez possiblement vue, parce qu'elle a été amplement diffusée depuis décembre. C'est l'image de concours, en fait, qui s'est le plus promenée. Vous avez une perspective, en fait, du sentier piétonnier qui est devant la façade
420 de l'édifice. Donc, devant l'entrée principale ou du stationnement. Donc ça, c'est l'image qui a été véhiculée. Et vraiment, dans le milieu du sport comme dans l'architecture, comme dans le milieu de l'architecture, on reconnaît vraiment le caractère distinctif et la grande finesse d'élaboration du concept lauréat.

425 Ce qui est bien, c'est qu'après beaucoup, beaucoup de travail de l'équipe qui s'est jointe à Saucier Perrotte, HCMA, vous allez voir la prochaine image, on est quand même parvenu à garder l'essentiel du concept. Vous allez reconnaître les grandes lignes. En fait, je vais me

430 permettre de citer monsieur Saucier pour vous l'exprimer. Alors, on remarque la toiture qui évoque une strate minérale rappelant la nature géologique du site, qui vient annoncer de façon éloquente le bâtiment depuis l'avenue Papineau. On remarque aussi le porte-à-faux qui indique clairement la plaza et l'entrée et invite les usagers vers l'intérieur. Et, finalement, cette toiture de bois s'appuie sur une enveloppe de verre qui dégage les vues sur le parc pour le spectateur, depuis les gradins.

435 Donc, tout à l'heure vous allez avoir la chance sûrement de poser des questions à monsieur Saucier et il pourra vous définir plus en détail sa vision du concept, puis comment il est arrivé à cette image-là.

440 On remarque aussi que l'idée du hall – vous voyez, c'est très similaire – donc, l'idée du hall public, cette espèce de bloc que son concepteur appelle un « cristaux de lumière », qui s'avance sur la plaza est demeuré. Par contre, on l'a élargi pour qu'il devienne plus vaste, surtout dans l'idée qu'on va avoir des événements sportifs avec beaucoup de gens, quand même, à l'intérieur de cet espace-là.

445 Vous avez maintenant une vue de l'intérieur. Donc, vous êtes vraiment à l'intérieur, vous jouez et vous apercevez le terrain extérieur. Si vous êtes dans les gradins qui sont en orange pour l'instant – on est aux esquisses préliminaires – vous pouvez, en tant que téléspectateur, voir le match, mais aussi regarder vers le parc. Donc, vous êtes dos au talus et vous regardez vers le parc. Et cette transparence-là, c'est tout à fait unique par rapport à une installation sportive.
450 Normalement, ils sont beaucoup plus hermétiques, refermés sur eux. Alors qu'ici, c'est toute une transparence vers le parc.

455 Ici, vous avez une image qui donne une perspective vue de nuit. Ce qui est intéressant, c'est de voir que malgré que ce soit un bâtiment au volume important – le fait qu'il soit allé faire de petits blocs comme ça, qu'on appelle les cristaux de lumière – dans lequel il loge les espaces administratifs, ça donne une échelle qui est très humaine à ce bâtiment-là, qui correspond bien, en fait, au quartier qui est devant. Puis ça donne aussi, les blocs de lumière, une cadence.

Lorsqu'on est sur la rue, l'effet de lumière est intéressant. C'est un élément que le jury avait beaucoup apprécié.

460

Ici, vous avez la même perspective. Donc, vous revoyez ces blocs, ces cristaux, en fait, qui sont insérés au-dessus du talus entre les arbres existants. Parce qu'une des volontés du projet, encore une fois dans l'idée que c'est un projet axé sur le développement durable, c'est en fait de maintenir le talus et la végétation qui est sur le talus dans la mesure du possible. Donc, les concepteurs ont pris la peine d'intercaler les blocs, selon les arbres qui existaient et qui devaient éventuelle être préservés.

465

Ici, vous avez une vue en plan du bâtiment. Le bâtiment, il est simple à comprendre, on a deux étages. Sur un étage on a le terrain, le deuxième étage on a des gradins et des services. Donc, le premier étage qui est au niveau du sol, 85 % de la superficie c'est le terrain. Vient ensuite ce qu'on va appeler – vous allez l'entendre tout à l'heure – la barre de service. Donc, on l'a à chaque étage. Donc, au niveau du sol, on a... au niveau terrain, on a les vestiaires, on a une salle de musculation pour les athlètes, on a la salle mécanique, et ainsi de suite.

470

Lorsqu'on arrive au deuxième étage, on a les gradins – 750 places – on a un restaurant santé, on a une petite boutique, on a des espaces administratifs, on a le grand hall public. Et l'idée, ici, c'était vraiment de mettre tous les espaces publics rapprochés et de la façon la plus polyvalente possible pour que ce soit fonctionnel lorsqu'on allait organiser des événements à caractère sportif, mais de grande envergure.

475

480

Un des éléments qu'on a retravaillé par rapport au concours, c'est l'entrée. Au départ, les gens rentraient au niveau du sol, pour arriver au niveau du terrain. Puis finalement, avec des discussions avec les gestionnaires présentement, entre autres du complexe sportif, les gens de l'Association, on en est venu à l'idée que c'était préférable que les utilisateurs arrivent au niveau des estrades pour des raisons fonctionnelles, surtout, entre autres, au niveau du contrôle des accès. Donc, ce n'est pas terminé, mais il y a un travail qui a été fait à ce niveau-là.

485

LA PRÉSIDENTE :

490 Excusez-moi, Madame. Je vous interromps, c'est inhabituel, mais pouvez-vous pointer où est l'entrée dans l'image précédente? Déjà, ça va éviter un paquet de questions.

Mme LUCILLE BÉLANGER :

495 Oui. Voulez-vous que je revienne à la diapo du début aussi?

LA PRÉSIDENTE :

500 Non, non, ici, là. Oui, c'est ça.

Mme LUCILLE BÉLANGER :

505 En fait, on le voit bien ici aussi. C'est que vous allez avoir un parvis incliné qui va permettre aux gens de se rendre directement au niveau des estrades et, évidemment, l'escalier est là. Quand je vous disais qu'on était encore en train de travailler, ce que vous voyez à gauche, c'est la sortie de secours, mais on est vraiment là-dedans. On est en train de refaire l'entrée. Mais l'idée va demeurer que les gens vont arriver au niveau des estrades par un parvis incliné ou avec le choix de l'escalier.

510 **LA PRÉSIDENTE :**

Donc, la partie grisée ici, là, ça, c'est l'entrée?

Mme LUCILLE BÉLANGER :

515 Exactement.

LA PRÉSIDENTE :

520 Parfait.

Mme LUCILLE BÉLANGER :

525 En fait, ça se trouve à être le parvis qui mène à l'entrée au deuxième. Et on le voit encore ici, c'est vraiment la même idée qui est reprise.

530 Ici, vous avez une coupe, en fait, qui montre que le bâtiment est symétrique, ou à peu près, à la falaise. En bas, vous avez une vue comme si vous étiez dans le fond de la falaise et que vous regardiez vers le futur site du centre de soccer. Et vous avez une image du talus qu'on tente de préserver, en fait.

535 Ici, c'est simplement pour vous donner une idée que le bâtiment, pour ceux qui connaissent le TAZ, le TAZ est 16 mètres et nous, on s'oriente vers un bâtiment d'à peu près 18 mètres. Donc, c'est à peu près la même envergure de bâtiment. Ça vous donne une bonne idée.

540 Alors, selon la Ville et selon ses partenaires, et probablement selon Caroline de Design Montréal – bonjour, bienvenue! – selon nous, on a sur la table à dessin un projet qui est tout à fait magnifique sur le plan architectural. On a un projet qui est destiné aux jeunes et on a un projet qui est attendu depuis très longtemps par le milieu du soccer. Donc, la Ville, ce projet, elle souhaite le réaliser maintenant. Et c'est pour ça qu'on est ici, parce que pour y parvenir, on doit procéder à une modification réglementaire à deux niveaux.

545 La première chose, on doit modifier le Plan d'urbanisme, mais la deuxième chose, on doit adopter un règlement permettant la construction du bâtiment, selon, comme madame la présidente l'expliquait, un paragraphe, l'article 89 de la Charte de la Ville de Montréal, qui va nous permettre d'ajouter des usages, d'ajouter des paramètres qui, normalement, ne seraient pas permis en arrondissement.

550 Donc le secteur qui d'abord doit être modifié est celui-ci. C'est qu'en fait, normalement on ne peut pas construire un bâtiment d'une telle envergure destiné à toute la population montréalaise dans un parc. Donc, on doit modifier le secteur, passer d'un secteur grand espace vert et parcs riverains à mixte. Et nous, ce qu'on souhaite faire, c'est simplement modifier la petite zone qui est spécifique au site qu'on a besoin, en fait, pour le terrain de soccer.

555 On a choisi de maintenir un zonage parc. Par contre, on doit ajouter des usages. Parce que normalement, encore une fois, il n'y aurait pas un bâtiment aussi important dans un parc. Alors, on doit ajouter la possibilité de l'opérer comme un complexe sportif et on doit ajouter la possibilité d'avoir une mini-boutique, un restaurant, et ainsi de suite. Donc, ce sont les principaux changements qu'on fait.

560 Je vous le dis tout de suite, la réglementation, ça peut-être très, très spécifique. Alors, moi, je vais demeurer assez au niveau. Par contre, à la fin de la présentation, madame Brûlé et ses collègues dans la salle vont être disponibles pour répondre à vos questions.

565 Alors, tout d'abord on va permettre un cadre bâti d'un à six étages, donc jusqu'à 23 mètres. Un alignement de construction minimum de 5 mètres par rapport à Papineau. Ici, l'idée c'est qu'on souhaite préserver le talus. On va permettre un pourcentage d'ouverture plus grand, parce qu'on a cette enveloppe de verre là qu'on veut être capable de réaliser, et le bois va avoir préséance sur la maçonnerie pour permettre la toiture de bois.

570 Au niveau du plan d'implantation puis de l'intégration architecturale, en fait on va simplement suivre la vision qui avait été développée par le projet lauréat, parce que c'était une des forces du projet en termes d'intégration avec le parc ou avec la rue Papineau. Par contre, la Ville, elle, souhaite procéder à des modifications pour rendre le site plus sécuritaire et mieux
575 arrimé aussi avec la vision de développement durable.

 Donc là, je vais avoir besoin de mon collègue, monsieur Laporte. La première chose qu'on va faire, on va percer, en fait, le terreplein central pour aller créer un accès au stationnement principal. Alors, le stationnement qui est entre le building du complexe de soccer

580 et le TAZ, et vous allez voir, on va faire un lien, en fait, qui va permettre de communiquer entre les deux stationnements.

On parle vraiment juste d'ouvrir le terreplein central de Papineau et on ne touche pas à la bande verte qui est entre Papineau et le district Saint-Sulpice. On souhaite la maintenir. On
585 pense qu'elle contribue à la quiétude des gens qui sont dans ce quartier-là. Donc, on ne touche pas à ça.

Ce qu'on va faire, on va ajouter un feu de circulation qui va permettre un virage à gauche, donc vers le TAZ et le centre de soccer. Lorsque tu es en automobile, présentement,
590 puis que tu vas vers le sud, tu ne peux pas. Donc ça, ça va favoriser beaucoup la circulation dans ce coin-là, puis c'était une demande du TAZ depuis longtemps.

Deuxième changement qu'on va faire, on va percer le talus pour permettre une entrée pour les piétons. Donc, on va vraiment avoir une entrée au niveau du trottoir qui va être
595 directement en face de l'entrée, encore une fois pour des raisons de sécurité, puis on va même aller aménager le débarcadère d'autobus là. Donc, le débarcadère d'autobus pour la STM et aussi pour les autobus nolisés. Lorsqu'ils vont arriver, débarquer les groupes, les jeunes joueurs, les joueurs vont aller directement vers l'entrée.

La troisième percée va être l'entrée de service. Donc, seulement pour les véhicules autorisés, livraison, véhicules d'urgence qui vont être évidemment obligés d'entrer et sortir de l'avant – ils ne reculeront pas sur Papineau – et l'idée c'est de faire une entrée de service ici pour aussi accommoder les besoins du terrain extérieur.

605 Donc, si je répète, on a trois percées. On a l'entrée principale, qui est l'entrée piétonnière, on a l'entrée pour le stationnement et on a l'entrée de service.

On va aussi aménager un trottoir tout le long de Papineau, encore pour des raisons de sécurité. Et un élément important, entre le stationnement du TAZ et le stationnement du centre
610 de soccer, on a décidé de préserver une bande verte, une bande parc de 15 mètres où, là, on va

aménager un sentier piétonnier et cycliste qui va faire un lien intéressant entre Papineau et le parc.

615 Si on regarde de façon plus spécifique le stationnement, c'est vraiment en concordance avec la vision verte qu'on veut donner au projet. L'équipe en est arrivée à un consensus qu'elle juge acceptable. On a décidé de faire 170 places de stationnement pour le centre de soccer alors qu'on aurait pu en faire plus. À la place, on a décidé d'autoriser le stationnement sur Papineau en dehors des heures de trafic. Pourquoi? Parce qu'en fait, un centre de soccer et le trafic ça fait assez bon ménage. Parce qu'un centre de soccer, c'est occupé le soir et les fins de
620 semaine, donc à l'extérieur des heures de trafic.

Donc, au lieu de faire un immense stationnement, on s'est dit : on va regarder ça dans un contexte plus global, puis aussi parce qu'on est dans le parc du CESH et essayer d'arriver avec une stratégie intelligente. Donc, c'est la stratégie qu'on a pour l'instant. En plus, on vient faire un
625 lien avec le stationnement de débordement. C'est un stationnement qui est peu utilisé par le TAZ dans ses activités normales. Alors, l'idée c'est qu'on va être capable de jumeler les deux stationnements pour aller chercher les 40 places additionnelles et vice et versa pour le TAZ, qu'est-ce qui devrait aider aussi à désengorger le quartier.

630 Donc, quand on additionne ces 170 places-là, les 40 du TAZ, on a un autre 40 places de l'autre côté, à côté du terrain extérieur, plus les 100 places sur Papineau, on arrive à 350 places. Et selon nos analyses, c'est suffisant pour la clientèle du centre de soccer.

635 Quelques autres détails rapidement. Au niveau du stationnement, on veut aménager, en fait, des espaces pour les familles. Il va y avoir des bornes pour les voitures électriques, pour qu'elles puissent se recharger. Il y a une étude qui est en cours aussi pour voir les meilleures stratégies pour conserver ou remplacer les arbres qui devront être enlevés.

640 Mais l'idée c'est que le règlement tel qu'on l'a écrit, en fait, il est plus sévère que la réglementation actuelle de l'Arrondissement. On tient aussi compte de leur politique de développement durable qui vient tout juste d'être adoptée. Donc, c'est vraiment un projet qu'on

souhaite être vert. Et c'est certain qu'avant de demander le permis de construction, on va déposer, en fait avec l'équipe de Saucier et notre équipe WAA en architecture du paysage, un plan d'aménagement qui est beaucoup plus défini, où on va préciser quels arbres devront être enlevés et quelles vont être les mesures pour s'assurer qu'ils sont compensés.

645

Les autres paramètres, rapidement. Au niveau de l'éclairage pour le terrain extérieur, ça va être vraiment dirigé vers le terrain. C'est simple, on souhaite éviter la pollution lumineuse. On va permettre une œuvre d'art devant le bâtiment. On va permettre des clôtures plus hautes, parce qu'on a un ballon à retenir et qu'il y a des passants autour à protéger. Et on va aussi planter possiblement les gradins un petit peu plus loin que la façade du bâtiment, parce qu'on regarde l'option de les aménager à même le talus. Ce qui serait complètement différent aussi comme aménagement. On va permettre des chapiteaux temporaires, mais pour une durée maximum de trois semaines.

650

655

On va avoir aussi une enseigne à messages variables. En fait, c'est une enseigne qui va annoncer principalement la programmation du centre de soccer. Mais il va y avoir aussi un espace de réservé pour le partenaire principal du centre de soccer lorsqu'il sera déterminé. Et l'écran de pointage va être fermé pour la même raison, éviter la pollution lumineuse, va être fermé lorsqu'il n'y aura pas d'activité sur le site.

660

Donc, c'est ici qu'on en est avec notre projet. Aujourd'hui, vous avez beaucoup plus d'information, je pense, que vous en aviez auparavant. On a vraiment beaucoup de gens – je vais vous les présenter – qui sont ici pour répondre à vos questions.

665

On va prendre en considération les recommandations du rapport. On a orchestré notre calendrier de façon à pouvoir les prendre en considération. En fait, des travaux préparatoires seulement vont être réalisés au printemps pour permettre le déplacement d'une ligne électrique, mais l'appel d'offres est visé seulement en décembre pour des travaux qui commenceraient en mars 2013. L'objectif, c'est simple, c'est qu'on veut que nos jeunes puissent jouer au soccer dans leur nouveau centre dès la fin de l'été 2014.

670

Alors, c'est ça. On est très excité par le projet. J'espère que vous l'êtes aussi, et que je suis parvenue à vous démontrer que c'est un projet qu'on trouve qui est exceptionnel.

675

Alors, je vous rappelle qu'à la table, j'ai avec moi madame Michèle Lafond de la Direction des sports pour tout ce qui est volet soccer. Toutes les grandes décisions qui vont être prises au niveau du modèle de gestion, elle est ici pour répondre à vos questions. Madame Brûlé, qui a participé à la rédaction du règlement, donc tout ce qui est lié à l'urbanisme. Et, également, dans la salle, j'ai des gens de l'Arrondissement qui sont là, on a Luc aussi. Donc, plein de gens qui peuvent répondre à vos questions. On a des représentants de la Direction des sports, des gens de l'environnement, Direction des grands parcs et du verdissement, du CESM aussi. Et je vous dirais qu'on a aussi notre équipe de conception, pour la plupart, qui est là également. Donc, beaucoup de gens qui travaillent fort sur ce beau projet-là et qui sont ici pour vous écouter et prendre en considération vos besoins particuliers.

680

685

Alors, au nom de toute mon équipe, je vous remercie et puis après la pause, on va être disponibles pour vos questions.

690

LA PRÉSIDENTE :

Merci, Madame Bélanger. Est-ce qu'il y a quelqu'un d'autre à la table qui a de l'information complémentaire à ce moment-ci, avant qu'on prenne la pause? Vous préférez attendre la période de questions? Très bien.

695

Alors, nous allons prendre une pause 15 minutes. Je vous invite à vous inscrire au registre, ceux et celles qui voulez poser des questions après la pause. Je vous inviterai à venir le faire. Merci beaucoup.

700

PAUSE

LA PRÉSIDENTE :

705

Alors, je vais inviter madame Louise Dufour à se présenter ici en avant. Madame Dufour, avec vos douze questions.

Mme LOUISE DUFOUR :

710

Deux questions?

LA PRÉSIDENTE :

715

Commencez avec ça déjà.

Mme LOUISE DUFOUR :

720

Oui, oui, c'est correct. Je n'ai pas compris sur la gestion du bâtiment. J'ai entendu dire que c'est une partie le centre Claude-Robillard, puis une partie l'Association sportive Montréal-Concordia. J'aimerais ça qu'on m'explique ça pour mieux comprendre.

LA PRÉSIDENTE :

725

Qu'on vous explique le mécanisme de la gestion?

Mme LOUISE DUFOUR :

730

Le mécanisme, parce que c'était pas clair dans ma tête quand vous l'avez expliqué.

LA PRÉSIDENTE :

Parfait. On va commencer avec ça. D'accord? Qui veut répondre?

Mme MICHÈLE LAFOND :

735

Bonjour! Alors, dans le fond, l'installation va relever de la Ville. Donc, c'est une installation municipale propriété de la Ville et sous la gestion de la Ville. Donc, c'est les gestionnaires, les mêmes gestionnaires que le complexe sportif Claude-Robillard qui vont avoir la responsabilité de la gestion globale de l'édifice, donc tout ce qui est entretien, programmation, surveillance des plateaux. Maintenant, on s'associe à un partenaire qui est l'Association régionale de soccer Concordia pour une gestion d'une bonne partie des plages horaires dédiées au soccer. Donc, on va avoir un protocole avec l'Association régionale qui va faire en sorte qu'eux vont gérer une bonne partie des plages horaires.

740

Mme LOUISE DUFOUR :

745

O.K. Dans le fond, eux autres vont s'occuper du soccer puis le centre Claude-Robillard va s'occuper du bâtiment en général?

Mme MICHÈLE LAFOND :

750

Bien, l'ensemble, dans le fond la tarification va être déterminée par la Ville. C'est la Ville aussi qui perçoit les revenus. Et à part ça, bien, c'est sûr que la Ville a un droit de regard sur la location des plages aussi. Le gestionnaire c'est vraiment la Ville, mais on a comme partenaire l'Association régionale qui va occuper une bonne partie des plages horaires et qui va gérer les plages pour le soccer.

755

Les modalités sont encore en discussion. Actuellement, on a beaucoup travaillé avec l'Association régionale pour question de tarification. On a fait des scénarios pour les scénarios financiers aussi, pour la clientèle. Maintenant, il faut vraiment raffiner nos besoins au niveau du soccer et des autres sports, mais au niveau du soccer, pour l'ensemble des besoins de Montréal. Ça, c'est encore à raffiner davantage. Puis au fil des prochains mois, bien, on va avoir terminé le modèle de gestion.

760

765 Évidemment, on va prendre compte également, avec les plans finaux, quelle superficie
exactement on va avoir à entretenir, quels sont les matériaux, quels sont les systèmes
mécaniques, et là, ça va nous aider pour finaliser le modèle d'affaires, le budget pro forma, de
sorte qu'on puisse, d'ici quelques mois, présenter à l'administration municipale un budget
d'opération ainsi qu'un modèle de gestion finale.

770 **LA PRÉSIDENTE :**

Si vous me permettez, juste trente secondes. Je pense que monsieur Duhamel se posait
un peu la même question que vous. Alors, peut-être une précision, Monsieur Duhamel?

775 **M. ALAIN DUHAMEL, commissaire :**

780 Pardon de m'immiscer entre vos deux questions. Le gestionnaire principal, si on veut,
sera Claude-Robillard; compte tenu de l'objectif d'autofinancement que vous avez, qui vous a
guidé dans toute la préparation, j'imagine que Claude-Robillard va utiliser le même modèle qu'il
utilise actuellement? Est-ce qu'il fait ses frais? Est-ce que Claude-Robillard fait ses frais?

Mme MICHÈLE LAFOND :

785 Actuellement, bien, évidemment, il y a une tarification qui est propre à Claude-Robillard,
mais Claude-Robillard c'est une installation qui a plusieurs plateaux sportifs avec beaucoup de
partenaires également, ce qui est différent du centre de soccer. Évidemment, dans les centres de
soccer, bien, à Montréal et au Québec, habituellement c'est tarifé beaucoup plus que d'autres
plateaux sportifs et c'est à cause de ça que nous, on a pu mettre de l'avant ce projet-là puis un
modèle d'autofinancement.

790

Donc, c'est sûr que la tarification au niveau du soccer, elle est présente. Les gens sont
habitués de payer pour les centres de soccer. Nous, la différence au niveau de la Ville, ce qui fait
la particularité de notre installation municipale, c'est la tarification qui va être réduite pour les

795 jeunes. Alors, c'est sûr, ça a été un défi de développer un modèle d'affaires dans lequel on va avoir une tarification moindre pour les jeunes, mais qu'on va réussir à s'autofinancer.

800 Nous, ce qu'on veut faire c'est couvrir les dépenses d'opération du centre. Donc, tout ce qui est gestion, entretien, évidemment programmation, mais on ne va pas jusqu'à couvrir les coûts inhérents à la construction. Donc, ce n'est pas vrai qu'on va s'autofinancer à 100 % comme le ferait un privé. Mais ce qu'on veut, c'est réussir à couvrir nos coûts d'opération usuels.

M. ALAIN DUHAMEL, commissaire :

805 Oui, ça va. Je reviendrai plus tard.

LA PRÉSIDENTE :

Votre deuxième question, Madame?

810 **Mme LOUISE DUFOUR :**

815 Ma deuxième question c'est concernant l'accessibilité. On est d'accord que... bien, premièrement, on a dit, vous avez donné l'exemple tantôt d'un club de soccer, par exemple, de Saint-Michel. Est-ce que cette possibilité-là est pour l'arrondissement au complet, pour la Ville? Puis parlant d'accessibilité, est-ce qu'on va favoriser le récréatif ou le compétitif ou l'élite? Parce que vous m'avez dit : « C'est important, il nous manque un grand centre. » Qu'est-ce qui va se passer?

Mme MICHÈLE LAFOND :

820 Donc, il y a deux volets à votre question. Le premier, dans le fond, c'est le volet local. C'est sûr que du fait qu'on est dans Villeray-Saint-Michel-Parc Extension, ce qu'on a convenu avec l'Arrondissement, c'est de réserver certaines plages horaires à des programmes locaux qui visent à rendre le soccer accessible à des jeunes qui, autrement, ne pourraient pas jouer au

825 soccer. Donc, on a des plages horaires qu'on va réserver après l'école pour amener ces jeunes-
là au centre, et ça, ça va être gratuit. Toutes les autres plages horaires vont être tarifées.

Votre deuxième partie de question c'est accessibilité?

830 **Mme LOUISE DUFOUR :**

C'était par rapport à est-ce que ça va être davantage sur le récréatif, le compétitif, l'élite?
Puis est-ce que le récréatif va payer pour l'élite au bout de la ligne?

835 **Mme MICHÈLE LAFOND :**

Non. O.K.

Mme LOUISE DUFOUR :

840

On s'entend, là, mais vous comprenez aussi ce que je voulais dire?

Mme MICHÈLE LAFOND :

845

Oui, c'est ça. C'est sûr qu'à la base, quand on parle de centre de soccer intérieur, le
besoin de base c'est beaucoup pour les joueurs compétitifs, parce que c'est eux dans le fond qui
ont besoin de jouer à l'année puis s'entraîner pour arriver à performer puis à se développer dans
leur sport. Mais comme dans toute installation, il y a le récréatif aussi qui est présent.

850

Donc, quand on a un club de soccer, on n'a pas juste du volet compétitif, on a un volet
récréatif, donc les gens qui apprennent à jouer ou qui le font pour le plaisir, puis on a un volet
compétitif aussi qui est important.

855

En ce qui a trait à l'élite, bien, c'est sûr, les meilleurs joueurs du compétitif, ils peuvent se
retrouver dans nos clubs montréalais. Donc, on va les desservir comme le reste de la clientèle.

Donc, ça ne s'adresse pas nécessairement à l'élite précis, mais ça se peut qu'il y ait de très bons joueurs qui fassent partie de l'élite dans les clubs montréalais.

Mme LOUISE DUFOUR :

860

Mais ma question, est-ce qu'on va favoriser davantage le récréatif ou ça va être tout le monde égal?

Mme MICHÈLE LAFOND :

865

En termes de tarification, c'est la même chose. On a une tarification...

Mme LOUISE DUFOUR :

870

Non, mais en termes de nombre de personnes qui vont pouvoir l'utiliser, est-ce que ça va être plus le récréatif ou ça va être plus l'élite ou le compétitif ou vous ne savez pas encore?

Mme MICHÈLE LAFOND :

875

À l'heure actuelle, c'est difficile de dire le pourcentage parce qu'on n'est pas rendu là dans nos scénarios, puis il faudrait vraiment arriver à distinguer, au niveau des membres des clubs, lesquels sont récréatifs, lesquels qui sont compétitifs. Ce qu'on sait c'est qu'il y a de plus en plus de jeunes qui jouent compétitif. Donc, la demande est très grande pour les centres intérieurs, donc les jeunes qui jouent à l'année. C'est sûr qu'à ce moment-là, on va être capable d'accueillir aussi une clientèle qui est récréative dans des plages horaires peut-être moins heures de pointe ou la fin de semaine avec les autres clubs.

880

Mais c'est sûr que nos scénarios à l'heure actuelle ne sont pas suffisamment spécifiques pour qu'on puisse déterminer. Il faut comprendre qu'on est à deux ans de l'ouverture encore. On a encore du travail à faire. Donc ça, c'est à venir.

885

LA PRÉSIDENTE :

890 Merci, parce que vos questions rejoignent certaines de nos préoccupations aussi. Si vous voulez rester deux secondes, je pense que monsieur Lacharité a une question puis monsieur Duhamel, aussi, sur ce sujet-là.

M. LUC LACHARITÉ, commissaire :

895 Si vous me permettez. Dans votre présentation tout à l'heure, vous définissiez la clientèle cible comme étant les jeunes, mais aussi aux 19 arrondissements. Et vous avez énoncé qu'il y a 26 000 joueurs des associations régionales et vous avez ajouté : « Principalement ». Est-ce qu'on doit comprendre que ce sont les joueurs inscrits dans les associations régionales qui vont avoir prédominance de l'utilisation?

900

Mme MICHÈLE LAFOND :

Oui. C'est certain que dans le fond, le modèle de la Ville de Montréal, c'est dans le fond, elle s'associe à des partenaires. Les partenaires sont souvent reconnus par les fédérations sportives. Et pourquoi la Ville s'associe à ces partenaires-là qui sont en lien avec les fédérations? C'est parce que la fédération a un règlement de sécurité. Pour nous, la Ville, c'est important d'avoir des partenaires qui sont en mesure de jouer à l'intérieur de règles et que ce soit sécuritaire pour les jeunes.

905

910 Donc, c'est sûr, nos partenaires premiers c'est les fédérations sportives. Déjà là, on a un bassin avec les trois associations de soccer sur le territoire de la ville de Montréal. On a déjà un bassin de membres de ces associations-là de 26 000 joueurs. Donc, c'est sûr, c'est notre bassin principal. Ça ne veut pas dire qu'on n'est pas... on est ouvert à tous les clubs des arrondissements, mais c'est sûr, c'est notre première clientèle qu'on va desservir.

915

M. LUC LACHARITÉ, commissaire :

920 Mais si on comprend bien, il n'y a rien d'arrêté encore quant à la répartition? Pour compléter la réponse pour madame.

Mme MICHÈLE LAFOND :

925 À la proportion, non. On sait qu'ils vont occuper une bonne partie des plages horaires. C'est certain, il va y en avoir de disponibles. S'il y a une demande, par exemple, pour jouer le samedi pour des ligues récréatives ou d'autres sports, bien, on va être en mesure de leur réserver ces plages-là. C'est sûr qu'à deux ans de l'ouverture, c'est difficile pour nous de déterminer exactement si les plages vont être disponibles le samedi matin tôt, le samedi soir ou
930 le mercredi soir à partir de 10 h. Donc, il y a plusieurs plages horaires qui vont être disponibles pour du soccer récréatif adulte, comme il y en a beaucoup maintenant, ou bien d'autres sports.

LA PRÉSIDENTE :

935 Merci. Et, Monsieur Duhamel, là-dessus?

M. ALAIN DUHAMEL, commissaire :

940 Oui, Madame. Je voudrais vous entendre davantage sur la réconciliation, je vais le dire comme cela, entre votre objectif d'autofinancement et la politique d'accessibilité, j'allais dire socio-sportive, que vous mettez de l'avant. D'après les études que nous avons, que vous avez lues aussi, la clientèle payante c'est la clientèle adulte, d'après les modèles que l'on voit. Vous ciblez en priorité des clientèles jeunes compétitives, des clientèles jeunes moins bien pourvues. Pouvez-vous me dire comment vous allez réconcilier tout cela dans un tout opérationnel et
945 fonctionnel?

Mme MICHÈLE LAFOND :

950

En fait, nous, ce qu'on dit c'est que les jeunes, on les priorise sur les heures de pointe, ce qu'on appelle le « prime time » en bon français. Donc, c'est certain qu'à ce moment-là, la clientèle adulte n'a pas, à moins que les plages soient disponibles, ça serait surprenant, ça c'est vraiment réservé aux jeunes. Ça ne veut pas dire qu'on n'aura pas de clientèle adulte, comme je

955

l'ai dit tantôt, en fin de soirée ou tôt le matin ou à d'autres moments où les jeunes ne sont pas nécessairement disponibles.

Là, où on va essayer de jouer serré c'est au niveau du taux d'occupation aussi. Donc, on va essayer de s'assurer de bien remplir nos plages horaires à tous les moments. Et selon nos scénarios financiers et, évidemment, en gérant serré également les dépenses, on pense qu'on est capable d'arriver à l'autofinancement.

960

Un autre élément qui est important pour nous, et avec le projet qu'on a, bien, je pense qu'on a des bonnes chances de pouvoir arriver à cet objectif-là, c'est d'aller chercher un partenaire financier qui va s'associer, qui a les mêmes valeurs que nous, que ce soit au niveau des jeunes, développement durable, qualité architecturale, qualité de l'installation. Et ça, on veut s'associer à un partenaire qui va nous aider, dans le fond, aussi, à boucler notre budget et à maintenir nos tarifs accessibles. Actuellement, nos scénarios nous permettent de croire qu'on est capable d'arriver à ça.

965

970

M. ALAIN DUHAMEL, commissaire :

Est-ce qu'il y a des démarches actuellement pour sonder, chercher un ou des partenaires financiers?

975

Mme MICHÈLE LAFOND :

À l'heure actuelle, on est en train de faire une analyse avec une firme externe pour évaluer ce potentiel-là. On est vraiment en faisabilité. Ce qu'on doit faire, c'est de présenter à

980 notre administration municipale un modèle, une démarche et aussi des critères. Parce qu'on ne
fera pas ça n'importe comment, alors, on doit élaborer un certain nombre de critères qui va nous
permettre d'aller chercher un partenaire qui va vraiment bien pouvoir s'associer à nous. Donc,
qui va rejoindre nos valeurs.

985 Actuellement, on est en démarche là-dessus. Alors, c'est ce qu'on va proposer à
l'administration municipale. Ce n'est pas encore décidé, mais ils savent qu'on s'en vient avec un
modèle comme ça.

LA PRÉSIDENTE :

990

Merci beaucoup, Madame Dufour, vous nous avez permis d'ajouter. Ce qu'on va faire
probablement avec la personne suivante, madame Anne Chiasson. Bonsoir, Madame.

Mme ANNE CHIASSON :

995

1000 Bonsoir! Ma première question, ça concerne le voisinage, c'est-à-dire en termes de
stationnement et de bruit. Même s'il y a 200 places et quelques de stationnement, est-ce que
dans les moments de fort achalandage, est-ce qu'il n'y aura pas empiétement, justement, sur les
stationnements privés qui sont de l'autre côté de Papineau, donc du côté du domaine Saint-
Sulpice, si je ne m'abuse, et est-ce que le bruit occasionné par le soccer extérieur ne fera pas
problème avec les voisins aussi, ce qui s'est passé pendant plusieurs années avec Claude-
Robillard. Il y avait beaucoup de problèmes avec les micros extérieurs et ça dérangeait
beaucoup les voisins. Première question de préoccupation.

1005

LA PRÉSIDENTE :

Alors, sur le stationnement?

Mme MICHÈLE LAFOND :

1010

Alors, sur le stationnement, dans le fond on a travaillé fort pour trouver un compromis acceptable entre les principes de développement durable du projet et également le fait de ne pas empiéter sur les secteurs avoisinants.

1015

Donc, on pense qu'on a trouvé un bon équilibre avec nos places qui sont à 170, tout près du bâtiment et, effectivement, sur la rue, donc on gagne aussi des places. Actuellement, ce n'est pas possible de stationner sur Papineau. Donc, on a 100 places additionnelles. Quand on regarde aussi au TAZ, on a pris entente avec le TAZ qui a un stationnement d'appoint, qui est vraiment juste l'autre côté du nôtre, du stationnement attenant au bâtiment – ça, ça donne 40 places. Et au nord complètement du site, au nord du terrain extérieur, on a un autre 40 places dans un stationnement qui est actuellement pour le parc.

1020

Alors, nous, on pense, avec notre achalandage qui est surtout la fin de semaine, qui est le plus fort, qui pourrait être le plus fort lors d'événements la fin de semaine, on pense être en mesure de combler essentiellement ces besoins-là. Et si jamais il y a des événements vraiment exceptionnels qui mobilisent à la fois le terrain extérieur avec ses gradins et le terrain intérieur, c'est certain qu'on va s'assurer de prendre des mesures.

1025

Par exemple, on pourrait prévoir une navette qui ferait le trajet, si on veut, entre le stationnement à Claude-Robillard et celui de notre centre de soccer ou d'autres mesures comme ça. C'est sûr qu'on va essayer de... Mais ce genre d'événement-là à pleine capacité, ça devrait être exceptionnel, mais si ça s'avère le cas, on va prendre des mesures en conséquence.

1030

Maintenant, pour le bruit. Alors, c'est sûr qu'au niveau du soccer, bien, le bruit c'est beaucoup les sifflets, c'est les gens qui encouragent les jeunes au niveau des joutes. S'il y a des événements, il peut arriver qu'il y ait des haut-parleurs avec des annonces de pointage, si on veut. Alors, c'est sûr que, dans le fond, nous, on va gérer ça en bons voisins. Puis ce qui est intéressant sur notre site, c'est que le terrain extérieur – c'est beaucoup le terrain extérieur, parce qu'on n'aura pas de problème au niveau du terrain intérieur, puisque tout va être fermé – mais au

1035

1040 niveau du terrain extérieur, il y a la butte avec les arbres qui vont faire office de... pour capter le
bruit, surtout l'été avec le feuillage. Et vous savez, on est sur Papineau, alors, Papineau c'est
déjà bruyant aussi. Donc, on pense que ça ne devrait pas être si pire.

1045 Puis de l'autre côté de Papineau, on a aussi une bande verte avec des arbres et c'est la
rue Papineau, puis ensuite vous avez les résidences. Les résidences sont à plus de 200 pieds du
terrain extérieur. Donc, on pense qu'au niveau du bruit, ça devrait assez facile à gérer.

LA PRÉSIDENTE :

1050 Permettez, Madame? Sur la question du stationnement, je crois que l'un de nous avait
une question, mais en tout cas, moi, j'en ai une. Par rapport à votre plan image – j'appelle ça un
plan image – on voit que le stationnement du TAZ est réaménagé par rapport à ce que c'est
actuellement. Actuellement, je ne sais pas trop ce que c'est, mais en tout cas, c'est un lieu où on
peut mettre une voiture. Est-ce que ça, ça va être aménagé en même temps que le site? Quand
1055 est-ce que ça va être réaménagé, ça?

Mme MICHÈLE LAFOND :

Effectivement, actuellement, ça ne fait pas partie de notre projet comme tel. Vous savez
1060 que la Ville s'est portée acquéreur du TAZ, donc on est maintenant propriétaire du site, et nous,
on va s'assurer de prévoir un projet d'aménagement pour réaménager ça d'ici deux ans.

LA PRÉSIDENTE :

1065 Pour intégrer le tout?

Mme MICHÈLE LAFOND :

Oui. C'est sûr qu'on va devoir prévoir un projet spécifique pour ce stationnement-là.
1070

LA PRÉSIDENTE :

Oui.

1075 **Mme LUCILLE BÉLANGER :**

Mais présentement, c'est déjà possible de stationner, par contre.

1080 **Mme MICHÈLE LAFOND :**

Ce n'est pas l'idéal, là, mais...

LA PRÉSIDENTE :

1085 D'accord.

Mme LUCILLE BÉLANGER :

1090 Ce n'est pas l'idéal, mais... En fait, c'est vraiment la gestion du chantier qui va nous obliger à avoir une certaine séquence. On ne peut pas non plus avoir deux chantiers en même temps.

LA PRÉSIDENTE :

1095 Je comprends.

Mme LUCILLE BÉLANGER :

1100 Mais l'objectif c'est que ce soit aménagé et sécuritaire le plus rapidement possible.

LA PRÉSIDENTE :

D'accord. Ça va. Alors, votre deuxième question, Madame?

1105 **Mme ANNE CHIASSE :**

Oui. Ça concerne la complémentarité entre les partenaires. Il est question d'un partenariat, on l'a entendu tantôt, avec Claude-Robillard. Maintenant, qu'est-ce qui en est d'une possible complémentarité avec le Stade Saputo, par exemple, même si c'est loin en termes de distance? Et qu'est-ce qui en est également des deux complexes qui sont censés se construire bientôt, c'est-à-dire le complexe Louis-Joseph-Papineau, donc qui ajouterait beaucoup de plateaux, et l'école privée Reine-Marie où il est censé y avoir une construction de centre sportif également, et qui sont vraiment très, très proches?

1115 **LA PRÉSIDENTE :**

L'école Reine-Marie, vous dites?

1120 **Mme ANNE CHIASSE :**

Reine-Marie sur la rue Saint-Michel.

LA PRÉSIDENTE :

1125 Saint-Michel. Qui veut répondre? Madame?

Mme MICHÈLE LAFOND :

1130 Oui. Alors, pour le Stade Saputo, on n'a pas vraiment prévu de partenariat comme tel, ça serait peut-être à voir. C'est sûr, c'est un milieu... on va se parler puis on va voir s'il y a matière à

1135 partenariat. Concernant le projet de Louis-Joseph-Papineau, je sais qu'il existe. Je n'en connais pas beaucoup à part qu'il va y avoir des gymnases qui sont prévus. Alors, ça serait à voir avec l'Arrondissement s'il y a matière à... mais ça, ce que j'en comprends, c'est une desserte locale au niveau de Louis-Joseph-Papineau, alors que nous, c'est une desserte vraiment davantage régionale à l'échelle de la ville. Mais nous, de toute façon, s'il y a matière à faire des ententes de partenariat... on est à deux ans de l'ouverture, on a le temps de regarder ça.

LA PRÉSIDENTE :

1140 Et l'école Reine-Marie?

Mme ANNE CHIASSON :

1145 Oui, l'école Reine-Marie, vous en avez entendu parler?

Mme MICHÈLE LAFOND :

Oui, ça, je ne le connais pas ce projet-là. Il faudrait que je vérifie avec l'Arrondissement.

1150 **Mme ANNE CHIASSON :**

O.K., merci.

LA PRÉSIDENTE :

1155 Merci, Madame Chiasson. Sandra Simbert. C'est bien Simbert?

Mme SANDRA SIMBERT :

1160 Simbert, oui. Moi, je dis Simbert, mais plusieurs m'appellent Simbert. Bonsoir, Messieurs
et Madame les Commissaires, bonsoir aux experts, bonsoir aux fonctionnaires et bonsoir aux
citoyens qui sont en arrière.

1165 Alors, mon nom est Sandra Simbert. J'ai deux questions : la première question est plus
axée sur la construction et l'intégration architecturale. Dans la présentation du projet, on a parlé
de la modification du Plan d'urbanisme. Ma question est simple : est-ce qu'il y a le mécanisme du
règlement spécifique PIIA, c'est-à-dire Plan d'intégration et d'implantation architecturale et, si oui,
quel est le mécanisme et les critères complémentaires aux travaux, documents que vous avez
de présentation du projet par rapport au point LEED, Annexe F?

1170 J'ai pris le temps de regarder le document de présentation, il y a une partie qui est
spécifique aux matériaux – qui est bien. On parle de bois certifié, de matériaux régionaux, de
réutilisation de matériaux. Donc, je me demandais comment le cadre réglementaire pourrait
consolider ce qui est déjà proposé dans le document de présentation du type PIIA.

1175 **LA PRÉSIDENTE :**

Ça, c'est votre première question?

1180 **Mme SANDRA SIMBERT :**

Oui, c'est la première question.

1185 **LA PRÉSIDENTE :**

Permettez qu'on en reste là, parce qu'elle est assez complexe quand même. Je crois
que vous pouvez répondre, Madame?

Mme MANON BRÛLÉ :

1190

Alors, le règlement sur le PIIA de l'arrondissement Villeray-Saint-Michel-Parc Extension ne sera pas en application pour ce terrain-là, parce qu'il s'agit d'un concours. On voulait absolument que le résultat du concours se reflète dans le bâtiment qui va être construit. Donc, il n'y aura pas de révision architecturale dans le projet actuel.

1195

Pour ce qui est du LEED, je pense que Rémy-Paul va répondre.

M. RÉMY-PAUL LAPORTE :

1200

Oui. En fait, votre question concerne les matériaux, à savoir comment on va s'assurer de préserver par la réglementation, si je comprends bien?

Mme SANDRA SIMBERT :

1205

Oui, c'est bien ça.

M. RÉMY-PAUL LAPORTE :

1210

Dans le fond, ce que je peux dire, je ne sais pas dans quelle mesure la réglementation le fait. C'est le concours, déjà, lui-même, insiste sur l'utilisation donc de certains matériaux comme le bois, le fer... ce que vous avez vu, en fait, dans la présentation. Mais j'aimerais mieux comprendre le sens de votre question à savoir...?

Mme SANDRA SIMBERT :

1215

Au fait, je pense que madame a répondu. C'était plus par rapport à la réglementation et comment LEED pouvait être intégré à la réglementation. Donc, pour moi c'est complet.

1220

La deuxième question était justement sur le LEED et l'accompagnement spécifique, puisque déjà, le complexe environnemental est un exemple de certification LEED. Si je comprends bien, vous allez amener un autre modèle de succès LEED avec quelques points de plus. Est-ce que c'est ce que j'ai bien compris?

1225

M. RÉMY-PAUL LAPORTE :

Bien, dans le fond, nous, ce qu'on fait, c'est qu'on applique la politique de développement durable de la Ville de Montréal qui dit qu'un bâtiment comme ça doit être un bâtiment qui a obtenu l'accréditation LEED-OR. Et ça, ça implique donc d'obtenir un certain nombre de points pour assurer un bâtiment remarquable au plan développement durable.

1230

Donc, dans le fond, il y a plusieurs mesures qui seront appliquées pour qu'on s'assure d'obtenir ces points. On le retrouve dans l'utilisation des matériaux, dans les matériaux locaux, dans la gestion de l'eau. Il y a des points importants sur la gestion de l'eau, l'utilisation. Notamment, un élément qu'on n'a pas mentionné, qui est un bassin de rétention qui va récupérer toutes les eaux du stationnement avant de les envoyer dans le réseau de la Ville.

1235

Au niveau énergétique, également, du préchauffage de l'air, réduire les dépenses énergétiques, l'éclairage. Le contrôle de l'éclairage intérieur, l'utilisation d'éléments moins énergivores, également même choix pour l'éclairage extérieur. La lumière naturelle, pour apporter un bien-être dans le bâtiment, de l'éclairage naturel autant que possible.

1240

Donc, c'est toute une série d'éléments qui sont... et on va devoir s'assurer d'obtenir les points requis pour une certification qui est quand même assez élevée. LEED-OR c'est quand même un niveau assez élevé au niveau de l'accréditation.

1245

Également, on est accompagné d'une firme synergiste qui, à la fois nous accompagne pour obtenir l'accréditation, mais également pour une mise en service améliorée, c'est-à-dire de s'assurer qu'une fois le bâtiment construit, qu'on fasse tout ce qu'il faut pour maintenir le bâtiment dans... pour que cette accréditation soit réelle et pour le long terme du bâtiment.

1250 **Mme SANDRA SIMBERT :**

1255 Est-ce que par exemple – c'est une sous-question à la deuxième question – est-ce que pour justement assurer la pérennité, est-ce par exemple le certificat BOMA pourrait être envisagé? Qui est plus un incitatif financier pour des gestionnaires du bâtiment et de l'installation?

M. RÉMY-PAUL LAPORTE :

1260 Regardez, je regarde mon collègue de la Ville, parce que je pense que la certification LEED va au-delà de BOMA. BOMA c'est ce qu'on fait dans une moindre mesure, mais à partir du moment où on a une certification LEED, déjà on est un cran au-dessus. Et LEED or, naturellement, on atteint presque le degré le plus élevé qui est le LEED platine, en fait, comme le planétarium. Nous, on vise une certification LEED or, qui est déjà un degré assez élevé.

1265 **LA PRÉSIDENTE :**

D'accord. J'aimerais, de mon côté, puisque vous parlez de réglementation, avoir une précision. Le changement au règlement du Plan d'urbanisme, le changement, ça porte sur le site, sur la section pôle ou sur l'ensemble de CESM?

1270

Mme MANON BRÛLÉ :

1275 La modification au Plan ne concerne que le terrain visé pour le projet de construction et le terrain extérieur.

LA PRÉSIDENTE :

D'accord.

1280

Mme MANON BRÛLÉ :

Seulement ce terrain-là est visé.

1285 **LA PRÉSIDENTE :**

1290 Seulement ça. D'accord. Très bien. J'ai une deuxième question aussi, et ça réfère à l'avis du CAU, le deuxième avis du Comité d'architecture et d'urbanisme qui dit que dans le projet de règlement, il faudra vraiment veiller à suivre les paramètres du concours, quelque chose comme ça, mais là, on a affaire à un bâtiment qui est modifié par rapport au bâtiment qui a été adopté pour le concours.

1295 Alors, nous, par rapport à notre mandat, là, on parle de quel bâtiment, exactement, de quel projet? Parce qu'il va encore évoluer. En d'autres termes, les paramètres du règlement que vous avez proposé, est-ce qu'il s'applique, grosso modo, à la fois au projet retenu dans le concours, au projet modifié et, éventuellement, à une troisième mouture ou quatrième mouture, parce que c'est toujours en évolution?

1300 **M. RÉMY-PAUL LAPORTE :**

1305 Un projet est toujours en évolution. C'est sûr que jusqu'aux plans et devis soumis à la toute fin, il y aura des précisions. On pense être arrivés à un degré de définition qui, au niveau réglementaire, est celui-là. C'est sûr qu'il va y avoir du raffinement. On sait que le CAU a posé certaines questions sur les certains finis, et ça, on est à un niveau de raffinement de la proposition. Mais les grandes lignes de la proposition sont là.

LA PRÉSIDENTE :

1310 D'accord. Merci.

Mme SANDRA SIMBERT :

Merci, bonsoir.

1315

LA PRÉSIDENTE :

Merci beaucoup. Alors, monsieur Aurélien Lemaire.

1320

M. AURÉLIEN LEMAIRE :

Bonjour! Alors, j'ai eu la chance d'assister à la présentation publique donc des projets et si je me souviens bien...

1325

LA PRÉSIDENTE :

Vous voulez dire du concours?

1330

M. AURÉLIEN LEMAIRE :

Oui. La phase 2 était très importante dans le projet, notamment que la toiture en fait devenait les gradins pour tout le terrain extérieur. Je me souviens aussi qu'une des critiques qui avait été faite, c'était donc le rapport entre le terrain extérieur et, notamment, le parc qui se trouve en arrière.

1335

J'aurais aimé savoir, parce que je vois en fait que les tribunes ont quasiment disparu, puis dans la présentation, on a presque parlé de les mettre directement sur le talus. J'aurais aimé savoir comment, dans l'architecture, on comprend maintenant cette toiture, en fait, qui à la base était un toit puis qui devenait les estrades, finalement. Parce que j'ai l'impression que le projet perd un petit peu, qu'on ne fait comme le couper en deux. Moi, j'aurais aimé en savoir un petit peu plus.

1340

LA PRÉSIDENTE :

Le concept est tronqué?

1345

M. AURÉLIEN LEMAIRE :

Oui. C'est une moitié, si vous voulez.

1350

LA PRÉSIDENTE :

Alors, pouvez-vous répondre?

M. RÉMY-PAUL LAPORTE :

1355

Je vais commencer, j'ai un début de réponse et je vais laisser Gilles Saucier continuer. Le projet est divisé en deux phases. Donc, on devait faire une distinction, même si au concours on a une image d'ensemble, on conserve cette idée, à savoir que c'est une seule et même entité, mais qui doit se diviser en deux, on va dire deux travaux distincts. Tout le travail est fait de façon à ce que la toiture – et vous en voyez des extraits – la toiture se décompose et devient gradins, lesquels, on va dire, vont de part et d'autre de la phase 2. Cette idée-là demeure, mais on arrête la construction de la phase 1 à une certaine étape.

1360

Je peux laisser Gilles Saucier continuer.

1365

M. GILLES SAUCIER :

Merci de poser la question, en fait, parce que c'est vraiment important. C'était le sujet de notre proposition, c'est-à-dire cette continuité-là. Par contre, au niveau du raffinement de cette phase 2, bien sûr ça va suivre dans le cas du développement de cette autre phase-là, et c'est toujours possible de le faire comme on l'a prévu.

1370

1375 Par contre, il y a une différence importante qui est venue de... et qui va venir dans tout
ça, et qui répond aussi un peu à la question qui a été soulevée tout à l'heure au sujet du bruit.
1380 Les gradins vont être principalement de ce côté-là, du côté de Papineau, donc faire dos au talus
pour projeter le son majoritairement dans l'autre sens. Donc, je ne sais pas si on a remarqué, les
gens qui ont marché ce site-là, dès qu'on sort de derrière le talus, le bruit de Papineau apparaît
tout à coup. Donc, on pense vraiment que le bruit va être très atténué par ça, du fait aussi que les
gradins, étant donné que de l'autre côté on a le soleil en plein visage et que c'est à peu près
impossible d'avoir du public qui s'assoit dans cette direction-là.

1385 Mais l'intention, et je pense que la Ville a démontré qu'ils y tenaient, et nous, on véhicule
encore cette idée-là de continuité entre le pavillon. D'ailleurs, vous allez remarquer que le
bâtiment a quand même une portion de cette jonction-là qui vient annoncer la future phase 2 du
projet. On y tient beaucoup, puis je pense que ça va pouvoir se réaliser.

LA PRÉSIDENTE :

1390 Est-ce que ça répond à votre question?

M. AURÉLIEN LEMAIRE :

Oui. Puis c'était ma seule question.

1395 **LA PRÉSIDENTE :**

1400 C'était votre seule question, mais moi, ça m'amène à une question, celle de l'intégration,
justement. Effectivement, du côté de Papineau, quand on regarde cette façade-là, vous avez
bien montré qu'il y a une intégration avec la butte. De par le fait que c'est déposé et c'est même
greffé, je dirais, sur la butte, il y a une intégration. Mais quand on parle d'intégration au parc et
que tout ce qu'on a du parc c'est un Plan directeur, c'est des principes, vous parlez de quoi
exactement? Quelle est l'image que vous avez? Est-ce qu'il n'y a pas un risque d'enclavement

du parc comme tel? Il y a une intégration à la butte, mais est-ce qu'il y a une intégration au parc?
C'est ça ma question.

1405

M. GILLES SAUCIER :

Bien, en fait, le bâtiment fait un peu la jonction ou la transition entre une densité urbaine qu'on retrouve de l'autre côté de Papineau, qui n'est qu'une densité moyenne, on va dire, avec beaucoup de végétation. On conserve la végétation sur la butte parce qu'elle est capitale, c'est un point que je défends personnellement bec et ongle pour s'assurer qu'on ait un maximum de végétation conservée pour garder ce caractère filtre là, puis nous amis de WAA sont à bord avec nous par rapport à cette pensée-là.

1410

Maintenant, le bâtiment s'ouvre littéralement par rapport au public. C'est-à-dire que quand les gens sont dans les gradins intérieurs, ce qu'ils voient c'est un paysage qui s'ouvre. Ça, c'est le rapport qu'on a du bâtiment vers le parc. Quand on est à l'intérieur du parc, on va remarquer que la section à laquelle on ajoute le bâtiment est en continuité visuellement avec, on va l'appeler falaise artificielle conservée, qui est les traces de la carrière ancienne, qui vient créer une sorte de stratification dont le sommet va être le nouveau bâtiment.

1415

1420

Donc, les gens qui sont à l'intérieur du parc vont percevoir le bâtiment à la distance comme une simple strate ajoutée au sommet avec la végétation qui vient l'intégrer.

C'est le commentaire qu'on a eu aussi de la part du jury du concours. On voit dans l'image d'ailleurs, qui est juste là, que le bâtiment va s'inscrire dans la continuité de cette stratification, autant au niveau de sa coloration, de sa matière, de la manière de travailler la matière pour faire que la portion vitrée qui est en bas devienne presque, comme si le bâtiment n'était pas juste un centre de soccer, mais aussi un pavillon dans un parc, une sorte d'abri avec des prolongements de toiture qui permettent de l'intégrer.

1425

1430

LA PRÉSIDENTE :

1435 Vous avez montré tout à l'heure une coupe, là, ou un profil, appelons ça comme on voudra, qui montrait qu'il y a un plein vide. Donc, votre bâtiment c'est le plein, il y a le creux en dessous, mais ça va être rempli par un lac, éventuellement. C'est ce que je comprends?

M. GILLES SAUCIER :

1440 Bien, en bas.

LA PRÉSIDENTE :

1445 En bas, vraiment bas.

M. GILLES SAUCIER :

La falaise, on va dire, va rester en place.

1450 **LA PRÉSIDENTE :**

1455 Je pense que ça nous aiderait si on pouvait avoir plus d'information sur la vision design de ce parc-là, éventuellement. Ce qu'on a, c'est un plan image. On ne sait pas, là, à part les principes directeurs c'est assez flou.

Mme LUCILLE BÉLANGER :

1460 En fait, j'inviterais peut-être Diane Martin de la Direction des grands parcs et du verdissement, si elle est toujours dans la salle...? Bonjour, Diane! Est-ce que tu veux venir nous accompagner.

LA PRÉSIDENTE :

Nous parler du parc.

1465

Mme LUCILLE BÉLANGER :

Oui, parler du parc du CESM, en fait, parce que ça relève vraiment de la Direction des grands parcs et du verdissement.

1470

Mme DIANE MARTIN :

Ce qu'on pourrait vous transmettre, c'est le document de présentation qui a été fait, du parc, pour l'exposition de Shanghai, qui explique tous les principes, tous les éléments directeurs, tous les objectifs et les différentes phases du projet qui vont vous aider à comprendre les objectifs du CESM en tant que tel, et comment le projet peut s'insérer donc à l'intérieur du pôle sportif.

1475

LA PRÉSIDENTE :

Oui, ce serait très apprécié et on pourra le déposer sur le site de l'OCPM.

1480

Mme DIANE MARTIN :

Sans problème. On va faire ça demain matin.

1485

LA PRÉSIDENTE :

Merci beaucoup. Merci beaucoup.

1490

M. AURÉLIEN LEMAIRE :

Merci.

1495 **LA PRÉSIDENTE :**

Merci, Monsieur. Maintenant, Andrée Abelondo, s'il vous plaît, madame Andrée Abelondo.

1500 **Mme ANDRÉE ABELONDO :**

Bonjour à tous.

1505 **LA PRÉSIDENTE :**

Bonsoir.

Mme ANDRÉE ABELONDO :

1510 En fait, moi, je travaille avec le Forum Jeunesse de Saint-Michel, un organisme de participation citoyenne dans le quartier Saint-Michel, et ma question a été un peu déjà posée par ma collègue Anne Chiasson. Mais j'ai, juste avant, un complément de réponse dans le sens que par rapport au complexe sportif Louis-Joseph-Papineau, parce que les jeunes du Comité sport et loisir du Forum ont beaucoup milité là-dessus pour qu'il y ait du financement pour ce faire, et aux
1515 dernières nouvelles, de ce qu'on savait, c'est qu'au niveau de l'arrondissement Villeray-Saint-Michel-Parc Extension, il y avait un manquement au financement, la part de financement qu'ils devaient mettre. Il en manquait une partie et qu'éventuellement, ils pourraient éventuellement se tourner vers la ville-centre pour l'avoir.

1520 Et c'est sûr, ça fait 45 ans qu'on attend un peu ce projet qui est censé être en même temps un centre sportif pour l'école et en même temps un centre de YMCA, entre guillemets,

1525 pour le quartier. Mais est-ce que le fait – je ne sais pas d'où viennent les financements exactement pour ce projet-ci qui est vraiment très bien pour notre quartier – mais est-ce que le fait qu'il soit installé là-dedans ne ferait pas, comme on l'a déjà vu, reculer le financement qui sera accordé éventuellement pour le centre de Louis-Joseph-Papineau? Parce que cette école-ci n'a vraiment pas de gymnase depuis des années et des années et les jeunes en sont vraiment comme...

1530 **LA PRÉSIDENTE :**

C'est ça. Alors, quel est l'impact du projet finalement sur l'autre?

Mme ANDRÉE ABELONDO :

1535 Voilà, au niveau financement.

LA PRÉSIDENTE :

1540 C'est la question posée. Avez-vous un élément de réponse?

Mme MICHÈLE LAFOND :

1545 En fait, les deux projets sont vraiment distincts et n'entrent pas en compétition l'un avec l'autre. Alors, nous, le financement vient de la ville-centre, c'est prévu à notre budget et ça ne vient pas diminuer la capacité de l'Arrondissement à investir dans ces installations ou dans des nouveaux projets. On est conscient, puis on a entendu parler qu'il y a effectivement un beau projet à cet égard-là, et on sait que l'Arrondissement travaille très fort pour réaliser ce projet-là. D'ailleurs, il y a eu des bonnes nouvelles, dernièrement, il y a une subvention, je crois, qui est arrivée.

1550

Donc, je sais que l'Arrondissement travaille actuellement très fort pour terminer le montage financier de ce projet-là, qui est vraiment important pour la communauté locale. Évidemment, c'est une desserte locale, donc ça regarde essentiellement l'Arrondissement.

1555 **Mme ANDRÉE ABELONDO :**

D'accord.

1560 **Mme MICHÈLE LAFOND :**

Mais si jamais, nous, on nous demande d'aider pour voir, pour trouver des pistes de solution, c'est certain qu'on va le faire, parce qu'évidemment, on prône tout ce qui est installation sportive qui peut desservir la population, on est pour ça. Il n'y a pas de problème.

1565 **Mme ANDRÉE ABELONDO :**

D'accord. Et un dernier complément de question encore. Par rapport aux navettes, vous parliez de navettes pour desservir Papineau éventuellement en cas d'achalandage. Est-ce que ce serait rajouter une ligne de bus ou bien des navettes ponctuelles?

1570

Mme MICHÈLE LAFOND :

1575 En fait, ce qu'on veut faire, c'est vraiment travailler de très près avec la STM pour améliorer la fréquence du transport en commun sur Papineau. C'est certain, avec l'achalandage du centre de soccer, ça va aider aussi. Mais nous, déjà, on veut entreprendre des pourparlers avec la STM pour s'assurer que la desserte soit mieux faite au niveau transport en commun, parce que c'est vraiment important pour nous que ce centre-là soit accessible aux jeunes et à leur famille.

1580 **Mme ANDRÉE ABELONDO :**

D'accord. Je vous remercie.

1585 **LA PRÉSIDENTE :**

Merci. Mais je pense que monsieur aimerait enchaîner sur cette question-là. Vous pouvez reprendre ou rester là, à votre guise.

1590 **Mme ANDRÉE ABELONDO :**

Parfait.

LA PRÉSIDENTE :

1595 D'accord.

M. LUC LACHARITÉ, commissaire :

1600 En fait, j'aurais deux questions reliées à l'accessibilité par autobus. Dans les documents, on parle de 12 minutes en autobus à partir des stations de métro. Est-ce que c'est une règle ou un critère suffisant pour assurer une accessibilité aux gens? Parce que 12 minutes, moi, ça m'apparaît quand même assez considérable.

1605 **Mme MICHÈLE LAFOND :**

Bien, tout est relatif, mais c'est sûr qu'à partir de trois stations de métro, c'est ça la desserte actuelle. En fait, c'est calculé sur le site Internet de la STM avec Azimut. Alors, on s'aperçoit qu'il y a quand même une douzaine de minutes à partir de trois stations de métro. Ce n'est quand même pas si mal pour un centre de soccer. En périphérie, on n'a pas ce genre de

1610 service-là. Mais c'est certain que nous, on veut améliorer cette desserte-là et le fait que sur
l'avenue Papineau se construisent, par exemple qu'il y a le TAZ qui est maintenant implanté,
puis il va y avoir le centre de soccer, ça va aider évidemment à ce qu'il y ait une demande de
transport en commun et puis, nous, on va être en amont puis on va regarder ça avec la STM.
C'est certain qu'on veut améliorer ce service-là.

1615

M. LUC LACHARITÉ, commissaire :

O.K. Ma deuxième question est : pour l'instant vous prévoyez un débarcadère des
autobus, un débarcadère commun, autobus STM et autobus nolisés. Donc, on peut prévoir qu'il
1620 va y avoir à un moment donné peut-être trois, quatre autobus nolisés qui vont arriver avec des
équipes, avec des spectateurs ou enfin peu importe.

Mme MICHÈLE LAFOND :

1625 Ça, il va falloir le travailler vraiment plus finement avec la STM, puis au niveau du
transport également. C'est sûr que, nous, l'idée c'est d'amener les jeunes près de l'entrée de
l'édifice. Alors, évidemment, avec la STM, l'emplacement exact n'est pas déterminé, de l'arrêt
d'autobus, mais c'est sûr qu'on va travailler pour faire en sorte d'avoir une bonne desserte en
termes d'autobus, à la fois d'autobus de la Ville et d'autobus qui vont venir de façon ponctuelle
1630 débarquer des jeunes près de l'entrée.

Mme LUCILLE BÉLANGER :

1635 Par rapport à ça, on travaille beaucoup ensemble, évidemment. Il faut être conscient
aussi, puis monsieur Clémentoni pourrait vous le dire, que le soccer c'est une clientèle qui est
très particulière. Et les parents, sont très organisés. Donc, présentement les parents conduisent
très, très loin leurs enfants. Il y en a beaucoup qui doivent aller en banlieue. Donc, déjà d'avoir un
centre qui va être situé en plein cœur de Montréal, c'est une belle nouvelle pour le milieu du
soccer. Vraiment, les gens, ils les conduisent pendant les heures de pointe vers Laval. Parce que

1640 c'est organisé, donc les jeunes doivent aller où ils peuvent pratiquer le sport de compétition, donc où leur équipe elle est.

1645 L'autre petite précision. On a vraiment travaillé beaucoup le stationnement, puis quand on parle de la sécurité, le fait qu'on va avoir des enfants, nous, on ne veut pas d'autobus dans le stationnement. On ne veut pas que les autobus se promènent dans le stationnement, d'où l'idée d'avoir travaillé avec, justement, la Direction des transports pour avoir le débarcadère d'autobus sur Papineau, et les enfants qui vont directement à l'entrée et qui n'ont pas à se promener dans le stationnement.

1650 Donc, on a mis beaucoup de réflexions là-dessus, puis on va continuer à développer ça.

M. ALAIN DUHAMEL, commissaire :

1655 Mais il reste que – qu'il y en ait peu ou qu'il y en ait beaucoup – il y aura des autobus nolisés fort probablement pour conduire des équipes entières, surtout quand il y aura des tournois.

Mme LUCILLE BÉLANGER :

1660 Oui.

M. ALAIN DUHAMEL, commissaire :

1665 Vous avez prévu un débarcadère, mais je ne vois nulle part un stationnement pour ces autobus-là. C'est la rue Papineau que vous leur proposerez? Un endroit où les autobus peuvent se ranger en toute sécurité, là. Ça ne semble pas prévu. Qu'est-ce que vous entrevoyez pour cela?

Mme LUCILLE BÉLANGER :

1670

Bien, en fait, on est encore en train d'étudier toutes les possibilités – Rémy-Paul, tu me compléteras – mais entre autres, la proximité du centre Claude-Robillard, du centre sportif Claude-Robillard c'est une des avenues. Il y a aussi le stationnement du TAZ comme tel. Il y a aussi, un petit peu plus loin, différents espaces quand on dépasse le concessionnaire automobile. Et souvent, ça va être beaucoup les fins de semaine. Donc, c'est pas des fortes périodes d'achalandage.

1675

Mme MICHÈLE LAFOND :

1680

En fait, ce qu'on prévoit c'est que les autobus puissent laisser les jeunes sur Papineau et non pas qu'ils stationnent évidemment sur place. Il va falloir trouver, évidemment, effectivement des places pour stationner, mais souvent ces autobus-là, ils peuvent aller stationner plus loin et pas nécessairement sur le site. Alors, évidemment, on va devoir réfléchir à plusieurs options possibles où est-ce qu'ils vont pouvoir stationner, mais plus loin, pas nécessairement sur notre site.

1685

M. ALAIN DUHAMEL, commissaire :

1690

Le parc de stationnement plus au nord est un parc autos et non pas un parc autobus? Le petit parc que vous avez à l'extérieur?

Mme LUCILLE BÉLANGER :

1695

Le petit parc, là?

M. ALAIN DUHAMEL, commissaire :

Oui, c'est strictement autos?

1700 **Mme LUCILLE BÉLANGER :**

Bien, en fait, ce n'est pas qu'il est strictement autos, mais c'est un stationnement qui est d'abord et avant tout dédié aux utilisateurs du parc. Donc l'idée, encore une fois, avec nos partenaires du CESM, ce n'est pas non plus de mettre plein d'autobus dans le stationnement du CESM. Donc, c'est vraiment une stratégie qui se travaille autant avec les partenaires du CESM, le TAZ, le complexe Claude-Robillard. On a encore deux ans devant nous, mais c'est certain qu'on est conscient de cette préoccupation-là.

1710 **M. ALAIN DUHAMEL, commissaire :**

Il n'est pas illustré, sur le plan, un lien quelconque entre ce stationnement du nord et le terrain de soccer. Je suppose qu'il va y avoir un trottoir ou quelque chose à un moment donné?

1715 **Mme MICHÈLE LAFOND :**

Vous voulez dire entre le stationnement qui est au nord, ici?

M. ALAIN DUHAMEL, commissaire :

1720 Oui, oui, les 40 places au nord.

Mme MICHÈLE LAFOND :

1725 Oui. Je vous dirais que le concept de la phase 2, on commence à l'élaborer. Puisque vous savez que le concours d'architecture a eu lieu, donc s'est terminé au mois de décembre, et c'est là qu'on a vu que la phase 1 et la phase 2 étaient tellement intégrées l'une dans l'autre, qu'on est pratiquement obligés – c'est une bonne chose – de les faire les deux en même temps. Donc là, on est en train de travailler avec l'équipe de la Direction des grands parcs à planifier l'aménagement de la phase 2 et ces détails-là, on va évidemment en prendre compte pour
1730 s'assurer que ça soit fonctionnel à tous les niveaux, au niveau de l'accès.

M. ALAIN DUHAMEL, commissaire :

1735 Une dernière préoccupation sur la rue Papineau, puisqu'on est dans les questions de véhicules. Vous avez une petite entrée de service à partir de la rue Papineau pour les livraisons et les véhicules d'urgence, et elle me semble bien étroite. Est-ce que ça veut dire que sur Papineau, le camion doit reculer dans l'entrée?

Mme LUCILLE BÉLANGER :

1740 Non. Le règlement prévoit que le camion doit rentrer et sortir d'avant. Ça va être vraiment seulement pour les véhicules autorisés et puis le rayon de courbure, ça va être aménagé ça aussi. C'est encore embryonnaire, mais l'idée c'est véhicules autorisés seulement, ils rentrent, ils sortent de l'avant.

1745 **M. ALAIN DUHAMEL, commissaire :**

Parce que la rue Papineau reste quand même la route qui mène au pont Papineau-Leblanc et à l'autoroute 19 avec une circulation très dense.

1750 **Mme LUCILLE BÉLANGER :**

Absolument.

M. ALAIN DUHAMEL, commissaire :

1755 Merci.

LA PRÉSIDENTE :

1760 Oui, bien revenez, Madame. Absolument. Vous avez de la chance. Madame Dufour, c'est ça?

Mme LOUISE DUFOUR :

1765 Bien, écoutez. Moi, ça va être une question, elle va être large, parce qu'on dit une question, ça fait que je vais mettre du matériel autour. C'est la question de rentabilité, mais en même temps, c'est en fonction de la construction. Si on fait une construction LEED, j'imagine que ça coûte plus cher, mais j'imagine que ça a des bénéfices d'économie de chaleur, et cetera, et cetera. J'aimerais que vous me les disiez tantôt, les avantages.

1770 Mais je vais revenir sur la question de la gestion, tantôt, que je posais. Quand on dit que la Ville va gérer, en principe la Ville, j'imagine, elle paye le chauffage, l'électricité, entretient le bâtiment, fait le déneigement, ce qui fait que quand l'organisme a à gérer, c'est beaucoup plus... quand on parle d'autofinancement, c'est plus réaliste. Et je continue, ma question n'est pas encore posée.

1775 Dans le fond, parce que ma préoccupation va être à ce niveau-là. Si on met trop de pression sur l'organisme de devenir autonome ou de se rentabiliser, bien, il va peut-être être obligé de monter ses coûts puis finalement, il ne serait peut-être pas accessible aux jeunes.

1780 Alors, puis ma préoccupation aussi, c'est toute la question du coût d'entretien du bâtiment, à l'effet qu'on voit beaucoup de bâtiments, que ça soit provincial, fédéral et autres, qui ne sont pas bien entretenus, et je sais qu'on n'est pas là, mais c'est quand même quelque chose d'important de tenir compte. Parce qu'aujourd'hui, on se parle d'un beau projet – en passant, c'est un beau projet –, mais il faut quand même bien l'entretenir.

1785 Alors, c'est un petit peu ça que je me posais comme question, la rentabilité en fonction de... il coûte plus cher, le projet, peut-être à se réaliser, mais quelles sont les économies à long terme? Quelle est dans le fond la responsabilité de la Ville dans tout ça, pour s'assurer que

1790 finalement, il soit bien entretenu, mais en même temps accessible au coût pour, dans le fond, la population?

Mme LUCILLE BÉLANGER :

1795 Votre question est très intéressante et puis ça va même prendre trois personnes pour y répondre. Je vais faire une précision par rapport à l'autofinancement. Je pense qu'on l'a mentionné, entre autres madame Lafond l'a bien précisé. Un des avantages que ce soit une institution qui appartient à la Ville, c'est qu'une fois que l'installation, elle est bâtie, elle est donnée, en fait, si on peut dire, au milieu du soccer comme tel. C'est-à-dire que contrairement à un privé qui devrait avoir à rembourser le capital et l'intérêt sur la dette, cette pression-là, elle n'est pas là, parce que la Ville est le promoteur. Donc, la ville peut se permettre de dire : « Je construis une installation pour 25, 50 ans et cette installation va être pour les jeunes. »

1800
1805
1810 Maintenant, il reste que les frais d'opération, effectivement, on doit les couvrir. On a travaillé – je vois entre autres ma collègue Dominique qui est économiste – on a fait beaucoup, beaucoup de pro forma, d'analyses financières pour s'assurer d'être quand même assez confortables pour payer ce qui étaient les dépenses que vous connaissez visiblement bien, parce que ce sont exactement toutes celles-là. Donc, on est quand même assez confortables à ce niveau-là. Et le rôle de l'association Montréal-Concordia c'est vraiment d'aller occuper les plateaux. Mais elle l'a déjà. Je veux dire, on en a de la demande. Ça, on est quand même assez à l'aise, puis on va être capable de générer suffisamment de revenus au niveau de l'achalandage.

1815 Le deuxième volet, quand vous parlez de LEED. Là, je laisserais Rémy-Paul répondre, mais c'est certain que c'est une volonté de la Ville, pas juste pour notre projet, d'y aller avec des projets qui favorisent le développement durable. Et c'est une vision économique à long terme des bâtiments qui va au-delà de notre bâtiment.

M. RÉMY-PIERRE LAPORTE :

1820 Je préciserais que construire LEED n'implique pas nécessairement des coûts supplémentaires. C'est une question de conception, au départ. On a préparé le concours en annonçant d'emblée que c'était un bâtiment LEED et le concept a été fait dans ce sens-là.

1825 C'est sûr qu'il y a peut-être des investissements supplémentaires par rapport à un bâtiment normal. On va prendre, par exemple, une toiture blanche parce qu'on doit combattre les effets de chaleur. Donc, les îlots de chaleur. Donc, c'est des éléments qui peuvent être, mais qui ne sont pas majeurs. Ce qui devient majeur c'est quand on prend une décision pour les 15 prochaines années, c'est-à-dire des investissements qui vont se rentabiliser à plus long terme, comme par exemple de la géothermie. On est en train d'évaluer, est-ce qu'on va faire de la
1830 géothermie ou non. Mais si on regarde la durée de vie du projet, ça se rentabilise avec le temps. Parce que ça va nous coûter moins cher. Donc, l'investissement de base va être, après un certain nombre d'années, remboursé.

1835 Donc, essentiellement, c'est les... mais on ne peut pas attribuer LEED, LEED or, et nécessairement des coûts importants. C'est plutôt des choix de conception.

Mme MICHÈLE LAFOND :

1840 Ça va? J'aimerais juste rajouter un point au niveau de l'entretien, parce que vous avez une préoccupation qui nous touche aussi beaucoup, à savoir d'avoir un budget d'entretien suffisant pour entretenir cette belle installation-là. Alors, on en tient compte dans nos scénarios financiers, puis on est encore actuellement en train de travailler cet aspect-là, surtout que là, on est en développement de projet. À l'heure actuelle, c'est assez difficile de dire le montant que ça va prendre en entretien, mais on va s'assurer au fil des prochains mois, une fois qu'on va avoir
1845 les plans et devis pratiquement terminés, de s'assurer d'avoir les bons budgets pour entretenir ce bâtiment-là. Puis on travaille déjà avec nos experts de la Direction des immeubles pour identifier tout ce que ça prend comme montant, et ça va faire partie de notre budget pro forma. On veut certainement s'en assurer.

LA PRÉSIDENTE :

1850

Bien, ça me permet justement d'enchaîner, puis la question de l'entretien, on se la posait nous aussi à plusieurs égards, et notamment sur ce plan-là. J'étais curieuse, où seront déposés les déblais? J'imagine qu'il va y en avoir. Les déblais, qu'est-ce que vous allez faire avec? Vous avez un beau grand parc devant vous, est-ce que ça va servir?

1855

M. RÉMY-PIERRE LAPORTE :

1860

Non. On ne peut pas disposer, en fait, les déblais en dehors de notre site. On peut réutiliser les déblais pour générer, comme par exemple ce qu'on est en train de travailler, qui est le devis incliné. C'est utiliser les sols pour générer des pentes. On a un petit peu de terrain pour pouvoir générer des talus éventuellement avec ce surplus de terre, mais ce qui est important de savoir, c'est que le concept, par rapport au concept du concours, les architectes ont maintenu le bâtiment au niveau, pratiquement au niveau du sol. Et cette décision était pour éviter le plus possible d'avoir du déblai et donc, d'amener la terre à un site d'enfouissement ou un site autorisé.

1865

Donc ça, c'est un travail important qui a été fait par les architectes pour justement s'assurer qu'on touche le moins possible au sol.

1870

LA PRÉSIDENTE :

Est-ce que vous allez réutiliser – j'ai une question ici concernant la vapeur produite par l'usine Gazmont, je pense, qui a été utilisée pour le TAZ?

1875

M. RÉMY-PIERRE LAPORTE :

Oui.

LA PRÉSIDENTE :

1880

Est-ce que ça, ça va être aussi... non, ça a été utilisé par les installations du Cirque du Soleil.

M. RÉMY-PIERRE LAPORTE :

1885

Ça a été utilisé par La TOHU.

LA PRÉSIDENTE :

1890

La TOHU, c'est ça. Est-ce que ça va être réutilisé aussi dans le projet?

M. RÉMY-PIERRE LAPORTE :

1895

Alors, on a approché l'usine Gazmont qui donc récupère les biogaz et Gazmont, en ce moment ce qu'ils font, c'est qu'ils produisent de l'électricité qui est vendue à Hydro-Québec. C'est un peu ce qui fait leur mission.

1900

On les a approchés parce que c'est effectivement une... c'est l'énergie du sol. Donc, même d'un point de vue LEED, c'est un atout majeur. La complexité qu'on a rencontrée, c'est qu'entre l'usine Gazmont et le site, on a 2 km à couvrir et que faire une excavation, amener les conduits, c'était une dépense de 5 M\$. Ça a arrêté le projet aussi sec et c'était bien malgré nous, parce qu'on comptait beaucoup sur cette énergie. Et on ne peut pas non plus se faire une petite centrale à même l'édifice pour récupérer ces biogaz. Donc, on en revient à une énergie plus traditionnelle qui est, pour l'instant, le gaz.

1905

LA PRÉSIDENTE :

1910 O.K. Donc, c'est pour ça. On en est donc dans le site, les contraintes environnementales liées au site aussi. Est-ce que la décontamination pose un gros problème sur ce site-là? Quelle est l'ampleur du problème?

M. RÉMY-PIERRE LAPORTE :

1915 Alors donc, la décontamination, quand on a démarré le projet, on savait qu'il y avait un certain niveau de contamination qui est de l'ordre de... essentiellement des sols B-C, et une partie de sol A-B plus près du TAZ. Mais on a attendu que le projet se précise pour faire des caractérisations complémentaires. On est en train de les recevoir. Donc, c'est ce qui va permettre de définir...

1920 **LA PRÉSIDENTE :**

Est-ce que c'est ce qu'on a vu? On a parcouru le site...

M. RÉMY-PIERRE LAPORTE :

1925 Oui. Vous avez dû voir des sondages un peu partout, des puits...

LA PRÉSIDENTE :

1930 Oui, c'est ça.

M. RÉMY-PIERRE LAPORTE :

1935 ... et également des tranchés au niveau du talus, pour vérifier plus en profondeur l'état des sols. Donc ça, ces résultats-là on les reçoit progressivement. Pour l'instant, on a de bonnes

nouvelles, parce qu'on a deux tiers de sol qui sont de types A-B, ce qui permet une réutilisation à même le site, plutôt que sol B-C qui doit être recouvert ou amené en dehors du site. Donc, on va être plus assis sur cette question-là dans une ou deux semaines.

1940 **LA PRÉSIDENTE :**

Donc, vous n'êtes pas inquiet concernant les émanations éventuellement?

1945 **M. RÉMY-PIERRE LAPORTE :**

Les émanations, pas du tout. Ce qui a été soulevé également, c'est l'effet des biogaz. Il faut savoir qu'on est quand même à une certaine distance de l'ancien site d'enfouissement. Là, on n'est pas sur le site d'enfouissement du tout à l'endroit pour le site, mais il y a quand même un dispositif pour s'assurer qu'il n'y ait pas d'effet de biogaz qui pourrait amener une déflagration ou autre. Donc, on va avoir des mécanismes pour assurer une réception et évacuation des biogaz à même les fondations avec des détecteurs. Donc ça, ça a été regardé.

1950 **LA PRÉSIDENTE :**

1955 Ça a été regardé, puis j'imagine que ça rentre dans vos coûts ça aussi?

M. RÉMY-PIERRE LAPORTE :

Oui, oui, c'est déjà dans les coûts, oui, c'est ça.

1960

LA PRÉSIDENTE :

Et si vous me permettez, j'ai une dernière question sur, bon, parmi les principes. Vous dites : « Un projet remarquable, mais aussi un projet qui répond à la vision de Montréal, ville UNESCO, de design UNESCO. »

1965

Là-dessus, il y a eu encore une fois l'avis du CAU, le dernier avis du CAU qui dit : « Le geste très clair – j'ai la citation ici – qui marquait l'entrée principale dans le concept gagnant est disparu. » Qu'avez-vous à dire là-dessus?

1970

M. RÉMY-PIERRE LAPORTE :

Je pense que monsieur Saucier pourrait y répondre, mais je pense que, en préambule, l'image du concours qui était orientée vers l'entrée, actuellement elle devrait être prise un peu plus de côté, de façon à ce qu'on voie vraiment ce qu'est le concept. Mais je vais laisser monsieur Saucier vous le préciser.

1975

M. GILLES SAUCIER :

En fait, on entrait déjà en haut et en bas de différentes manières. Ce qu'on nous a demandé de faire, c'est-à-dire au niveau du fonctionnement du bâtiment, c'est d'entrer en haut. Je vous explique brièvement pourquoi, on le comprend.

1980

LA PRÉSIDENTE :

En haut, donc au-dessus du talus?

1985

M. GILLES SAUCIER :

Au deuxième, au-dessus du talus. D'abord, l'activité principale se trouve au deuxième étage, c'est-à-dire l'activité publique, là où il y a le plus de gens qui vont entrer. Donc, ce qu'on nous demande c'est de contrôler les gens à partir du deuxième étage puis de s'assurer que facilement, les gens qui jouent redescendent vers les vestiaires et autres espaces, parce qu'on a quand même des gradins de 750 personnes plus les parents qui attendent, ça faisait souvent plus de monde que de joueurs dans l'espace.

1990

1995

2000 Donc, pour arriver à faire ça, on avait un espace public à l'avant, là où on voit qui est écrit
« Complexe de soccer. » Donc, c'est la nouvelle image. On a encore à raffiner ce qu'on appelle
l'issue, qui est juste à gauche de l'escalier qui est là, qui a quand même une ampleur assez large
– l'escalier fait au moins cinq mètres de large – qui monte. L'espace qu'on voit où est écrit
2005 « Complexe de soccer » s'arrête assez rapidement devant le bâtiment. Puis là, on n'a pas la
bonne vue pour le voir. C'est en fait un espace public incliné. On a utilisé une pente de 1/20 qui
ne nécessite aucune rampe et aucun plateau. C'est un espace incliné public qu'on peut retrouver
un peu partout, souvent en Europe, qui permet l'accès au bâtiment de façon très fluide à tout le
monde, sans catégorisation, à savoir s'ils sont à mobilité réduite ou handicapés.

LA PRÉSIDENTE :

2010 C'est ça. C'est ma question.

M. GILLES SAUCIER :

2015 Parce que moi, je suis tout à fait contre l'ajout d'un machin qui permet aux gens d'entrer.
Je pense que tout le monde doit avoir la même entrée vers le bâtiment. L'escalier est une sorte
de « short cut », on va dire, vers l'entrée. On aura à rendre un peu plus discret l'issue de secours,
peut-être même en la déplaçant puis en la mettant sur le côté du talus, parce qu'actuellement il y
a encore, je trouve, personnellement, une petite confusion qui pourrait être amenée auprès des
gens, à savoir est-ce qu'ils vont essayer d'entrer par là.

2020 Si on avait une vue, parce qu'on ne l'a pas, on a voulu faire la même vue pour pouvoir
comparer. Si on avait une vue de l'endroit où les gens vont être – on l'appelle le débarcadère qui
est juste un petit plus loin –, on verrait que c'est un grand espace incliné qui nous amène de
façon assez imposante vers l'entrée principale, et un endroit où les gens vont vraiment se sentir
en contact avec le bâtiment, plutôt qu'entrer en dessous et voir apparaître le bâtiment. On s'est
2025 dit que ça va nous donner une perspective sur l'espace intérieur qui va être magistrale, en
termes de dimension, qui va être beaucoup plus imposante de cette façon-là.

LA PRÉSIDENTE :

2030 Puis pour ce qui est des préoccupations concernant la fameuse transparence qui est la
marque principale, je pense, en tout cas certainement une des grandes qualités du projet, on a
les garanties que vous allez maintenir cette transparence-là?

M. GILLES SAUCIER :

2035 Oui. Bien, en fait, on la met en lien avec d'autres questions qui ont été soulevées dès le
début du projet, au sujet de la transparence versus la capacité du soleil de venir nous déranger.

LA PRÉSIDENTE :

2040 Oui, c'est ça.

M. GILLES SAUCIER :

2045 Puis j'en profite pour répondre à cette question-là, parce que c'est quand même capital.
On a étudié tous les angles du projet dans nos études d'ensoleillement pour se rendre compte
que le côté – je vous donne quelques exemples : les côtés problématiques ne sont pas ceux
qu'on imagine. La portion qui donne sur la falaise, on va dire, sur le parc, n'est absolument pas
problématique, parce qu'elle reçoit un angle de soleil qui fait qu'on n'a vraiment pas de soleil qui
2050 va arriver de ce côté-là. La partie qui l'était un peu plus était la portion qui donne vers la phase 2,
du côté ouest, qui est un peu la vue qu'on avait tout à l'heure de la perspective intérieure, à
laquelle on a pallié en projetant le toit vers l'extérieur et en rabaissant un peu plus rapidement.

2055 Donc, on a fait une sorte de lien entre la forme du bâtiment, qui a la capacité de se
fondre un peu mieux dans le paysage, à cause de sa nature. On ne parlait pas d'un objet qui
était rigide. Donc, c'est un objet qui, on va dire entre guillemets, a une sorte de mollesse qui nous
permet donc de le plier pour le rendre plus efficace au niveau d'être un bris de soleil pour le
soleil.

2060 Maintenant, pour le reste, c'est-à-dire les endroits, par exemple, à l'avant où le débord de
toit vient faire la majorité du travail, mais où on peut avoir un peu de soleil en bas, on travaille
avec des verres frittés, c'est-à-dire des verres sérigraphiés qui gardent l'effet de transparence
intérieure/ extérieure et qui bloquent, dépendant du pourcentage d'opacité qu'on y ajoute. C'est-
à-dire c'est des petits points qui sont en fait des points – je vous épargne la technicalité – mais
2065 c'est comme des petits points de céramique qui sont ajoutés sur la surface du verre, qui sont
invisibles à une certaine distance, ou presque invisible, et qui bloquent le pourcentage retenu.
Donc, on va utiliser des verres à 40 %, 50 % d'opacité, tout en les gardant tout à fait
transparentes.

2070 Donc, l'édifice est vraiment adapté à son environnement sur tous ses axes et fait de
manière... la bande qui donne sur Papineau profite du « canopy » d'arbres en été, mais en hiver,
étant donné un certain angle, les meneaux, c'est-à-dire les supports du verre des fenêtres, vont
être un peu plus profonds pour venir pallier à un certain angle du soleil.

2075 Donc, chaque angle a été expressément étudié pour s'assurer qu'on ait une manière,
d'abord, de l'intégrer d'une façon simple, c'est-à-dire juste avec des débords de toit et des
éléments physiques, et ensuite des éléments techniques, comme le verre fritté, pour compléter
les endroits qui devenaient vraiment problématiques. Comme ça, on a réussi à garder le
caractère transparent, le caractère pavillonnaire du projet, puis cette idée qu'on joue presque
2080 dans la nature, c'est-à-dire qu'on joue à l'extérieur en même temps qu'on est protégé en hiver de
l'extérieur.

LA PRÉSIDENTE :

Merci. Des questions complémentaires?

2085

M. ALAIN DUHAMEL, commissaire :

Oui, je voudrais juste avoir quelques précisions sur le plan financier de l'entreprise.
Budget autorisé, sur un acétate vous avez dit 28,4 M\$. On a vu 24 dans d'autres documents. Est-

2090 ce que le 28,4 M\$ couvre la totalité du projet, c'est-à-dire phase 1 et phase 2 ou donc je dois faire des additions, c'est-à-dire ajouter à peu près 4 M\$, 4,5 M\$ pour la phase 2 par-dessus le 28 ou si c'est incorporé là-dedans? Pouvez-vous me préciser cela?

M. RÉMY-PAUL LAPORTE :

2095

Première précision, le budget c'est 28,3 M\$. Le 24,2 M\$ c'était le coût de construction. Alors que le 28,3 M\$ c'est le coût de construction plus tous les honoraires, les frais de concours, l'œuvre d'art et de l'équipement. Donc, c'est le même chiffre, mais c'est 24,2 M\$ plus, on va dire, 4 M\$ d'honoraires et autres. Donc, le vrai chiffre c'est 28,3 M\$ et on a une phase 2 donc qui, elle, n'est pas dans ce 28,2 M\$, c'est la phase 2, et on parle de 4,4 M\$.

2100

Mme LUCILLE BÉLANGER :

Celle où on parle de 4,4 M\$ et ça inclut la gestion de projet aussi. Ce n'est pas la même façon de la réaliser, la phase 2, maintenant que le concours est terminé. Comme madame Lafond l'expliquait, c'est vraiment nos collègues de la Direction des grands parcs qui vont la réaliser, qui font ça de façon assez régulière.

2105

M. ALAIN DUHAMEL, commissaire :

2110

Donc, le réaménagement de la rue Papineau, par exemple, c'est un tout autre budget d'un autre service?

Mme LUCILLE BÉLANGER :

2115

Oui. Ça, ça se trouve à être – oui, et c'est une très bonne question – ça, ça se trouve à être dans le budget de la Direction des transports, en fait, tout comme éventuellement le réaménagement du parc qui est à l'autre bout du terrain extérieur va être dans le budget de la Direction des grands parcs et du verdissement.

2120

Donc, c'est toujours comme ça pour tous les projets de la Ville. C'est sûr et certain que nous, on s'occupe du budget qui a trait à notre terrain, dans le fond, à notre lot. Et ensuite, comme dans les autres projets, éventuellement, la Direction des transports fait ses travaux, et ainsi de suite, et la Direction des grands parcs et...

2125

M. ALAIN DUHAMEL, commissaire :

Ça comprend ou ça ne comprend pas le déplacement d'une ligne de transport électrique à l'arrière?

2130

Mme LUCILLE BÉLANGER :

Vu qu'elle est vraiment spécifique à notre projet, elle est dans notre budget.

2135

M. ALAIN DUHAMEL, commissaire :

Elle est dans le 28, elle.

2140

Mme LUCILLE BÉLANGER :

Oui.

2145

M. ALAIN DUHAMEL, commissaire :

Bon. Maintenant, au plan de l'exploitation, est-ce qu'il est prévu, compte tenu que la durée de vie du tapis du plateau sportif est largement inférieure à la durée de vie de l'immeuble lui-même, à peu près 10 ans, il faut donc envisager son remplacement, surtout en usage intensif. Est-ce que dans votre plan d'autofinancement, il est prévu qu'une portion des revenus d'exploitation est versée dans un fonds pour éviter ce qu'on appelle le déficit d'entretien, c'est-à-dire que vous aurez, 10 ans après, l'argent pour remplacer le tapis?

2150

Mme MICHÈLE LAFOND :

2155 Effectivement, quand on a fait nos scénarios financiers, on a tenté de prévoir ça et de
prévoir ça dans un fonds. Maintenant, il va falloir tenter de l'opérationnaliser avec les... j'allais
dire les contraintes, les consignes municipales. Alors, ce n'est pas toujours évident, mais
effectivement, nous, dans notre modèle financier qui est quand même un nouveau modèle
d'affaires pour la Ville, on a voulu prévoir un fonds spécifique pour le remplacement et par
2160 l'autofinancement, on essaie même de le couvrir. C'est ambitieux, mais on essaie même de le
couvrir.

Alors, évidemment, tout ça, ces paramètres-là vont être testés au cours de l'automne
quand on va présenter nos budgets, et ce genre de fonds là existe assez peu à la Ville, on va
devoir essayer de le créer, mais c'est à confirmer.

2165

M. ALAIN DUHAMEL, commissaire :

Alors, on va espérer que vos collègues des finances vont être innovateurs autant que
vous.

2170

Mme MICHÈLE LAFOND :

2175 Mais on les a déjà consultés quand même. Les gens des finances de la Ville ont déjà
validé nos hypothèses financières, alors ils sont déjà en amont. Pas dans tous les détails,
évidemment, là. Quand vient le temps d'opérationnaliser tout ça, évidemment on va devoir
regarder ça plus finement, mais au niveau des hypothèses de financement, le service des
finances a été même mis à contribution.

LA PRÉSIDENTE :

2180

Bien, justement, est-ce que l'échéancier est réaliste compte tenu de tout ce qui reste
encore à discuter, à vérifier, à organiser?

Mme LUCILLE BÉLANGER :

2185 En fait, l'échéancier pour ce qui est du budget, pour ce qui est de l'opérationnalisation, pour ce qui est de l'entente de gestion avec l'Association régionale soccer Concordia, nous, on est tout à fait « sécurés » à ce niveau-là, on est bien avancé avec l'ensemble de nos directions à la Ville.

2190 À ce niveau-là, niveau opérationnel on est confiant. C'est sûr que ça demeure un projet de construction. Donc, au niveau de l'échéancier de construction, nous, on met tout en œuvre et notre équipe est vraiment... travaille très, très fort pour ça, nos professionnels externes, nos professionnels internes. Nous, ce qu'on souhaite c'est vraiment livrer une installation pour la fin de l'été 2014. Parce qu'une saison de soccer, ça commence en septembre et non pas en
2195 décembre normalement.

LA PRÉSIDENTE :

Vous voulez ajouter, Madame?

2200

Mme MICHÈLE LAFOND :

Il faut comprendre qu'en parallèle, on mène les deux fronts. Donc, les paramètres de construction, qui est une gestion en soi puis parallèlement, évidemment, le budget de
2205 fonctionnement et les ententes de partenariat puis la gestion des besoins en soccer et en d'autres sports en parallèle, qui est plus au niveau de la Direction des sports. Au niveau de la construction, c'est plus au niveau de l'équipe de monsieur Laporte, la Direction des stratégies et transactions immobilières.

2210 **LA PRÉSIDENTE :**

Une question, Madame. Puis il y a madame aussi Sandra Simbert qui va revenir poser une question tout de suite après. Une s'il vous plaît.

Mme LOUISE DUFOUR :

2215

Alors, ça va être multiple, mais ça va être vite. Oui, ça va être une. Je vais englober ça. J'ai compris.

LA PRÉSIDENTE :

2220

Une à réponses multiples.

Mme LOUISE DUFOUR :

2225

Alors, ma question c'est que si on va faire cette installation-là, j'imagine l'Association Concordia est là, les gens responsables du centre Claude-Robillard sont là. Est-ce que ça va permettre de répondre juste à un besoin ou ça va libérer des espaces éventuellement pour le centre Claude-Robillard? C'est une question que je me pose. Mais en même temps, je me suis posée comme question : est-ce que les besoins c'était un terrain intérieur ou deux terrains intérieurs qui auraient été nécessaires? En même temps que je pose des questions, puis c'est peut-être une question de budget.

2230

Et l'emplacement. Moi, je trouve ça intéressant, mais on le sait que c'est un bâtiment qui va répondre aux besoins des... comme le centre Claude-Robillard, évidemment, pour la ville au complet, mais est-ce qu'il y a des gens qui vont dire, bien, qui vont être jaloux un petit peu, sans être méchant, mais en termes de dire : « Bien, vous autres, vous êtes déjà bien desservis. » C'est sûr que je vois un avantage pour le centre Claude-Robillard, dire : « Moi, je peux utiliser le terrain et vice et versa. » Sûrement, il y a des échanges qui peuvent se faire. Mais il y a peut-être des gens qui vont dire : « Bien, là, vous autres vous êtes bien desservis dans le quartier. Il y en a beaucoup de terrains de soccer, il y en a beaucoup, pourquoi vous n'avez pas pensé à un autre emplacement? »

2235

2240

2245 Moi, je ne suis pas contre, là. Je fais juste me poser la question, est-ce qu'il y a d'autre monde qui pourrait arriver avec ces arguments-là, disant : « Vous auriez pu être dans un autre quartier de la ville. »

LA PRÉSIDENTE :

2250 D'autres emplacements dans la ville, c'est ça.

Mme MICHÈLE LAFOND :

2255 Vous avez plusieurs petites questions là-dedans. Donc, c'est sûr que... je pense que le besoin d'un centre intérieur, il est là, il est évident. Est-ce qu'on aurait pu en avoir deux? Probablement que sur l'île de Montréal, on pourrait certainement combler des besoins pour plus qu'un nouveau centre, mais c'est aussi une question de budget à un moment donné.

2260 Mais vous avez raison qu'au niveau de la desserte, justement, le fait d'ajouter des plateaux sportifs pour le soccer, ce qui est intéressant, ça va libérer beaucoup d'heures de gymnase qui actuellement sont occupés par plusieurs joueurs de soccer durant l'hiver, et ça, ça va permettre à d'autres sports, ou aussi le soccer récréatif, de pouvoir profiter de ces plateaux-là qui vont être rendus disponibles.

2265 Donc, ça a un effet de dominos et ça aussi c'est un élément intéressant. Ce n'est pas juste bon pour le soccer, ça va être bon pour plusieurs sports. Votre dernière question pourquoi Saint-Michel?

Mme LOUISE DUFOUR :

2270 Bien, c'est par rapport à l'emplacement...

Mme MICHÈLE LAFOND :

2275

Pourquoi Saint-Michel?

Mme LOUISE DUFOUR :

2280

Non, mais dans le sens que... bien, on le voit, c'est intéressant, mais il y a beaucoup de grands centres dans ce coin-là, le centre Claude-Robillard, et cetera. C'est intéressant, mais est-ce que d'autres arrondissements auraient dit : « Bien là, moi, j'aurais aimé ça que ça soit chez nous. » Je dis n'importe quoi, là.

2285

Mme MICHÈLE LAFOND :

2290

Oui, oui. Bien, en fait, nous, qu'est-ce qu'on a fait avant de débiter le projet, on s'est assuré de faire faire une étude sur comment se développe le soccer à Montréal puis mesurer les besoins puis où devraient être les centres de soccer, s'il en manque. Et, dans le fond, ce centre-là s'inscrit vraiment dans ce qui était proposé. Donc, d'avoir une desserte, un endroit dans le centre nord de Montréal, dans Villeray-Saint-Michel-Parc Extension, et c'est là qu'était le besoin le plus prioritaire au niveau du centre de soccer.

2295

Donc, dans ce sens-là, le site est très intéressant. En plus, on se trouve dans une propriété municipale. Donc, on n'a pas le problème de devoir acheter du terrain, ça coûte aussi moins cher. On se trouve dans un pôle sportif. Donc, on est en accord, en harmonie, si on veut, avec la vocation du parc. Et avec le projet que vous avez devant vous, c'est tellement un projet unique et intéressant, un peu à la même mesure du CESM qui est aussi un parc exceptionnel, donc ça, ça va très bien ensemble. Pour nous, ça fait vraiment un site qui est très, très bien, à la fois pour répondre aux besoins et pour en faire un endroit unique.

2300

Mme LOUISE DUFOUR :

Merci.

2305 **LA PRÉSIDENTE :**

Merci. Madame Simbert.

2310 **Mme SANDRA SIMBERT :**

2310

Rebonsoir. Donc, j'ai deux questions, toujours sur la base de... et les questions qui ont été bien répondues, les présentations que je trouve très complètes. Pour aller dans le même sens que madame par rapport au site, ma première question c'est par rapport à l'exécution du projet, des deux phases sur le site. Parce que le LEED, c'est beaucoup centré sur le bâtiment et aussi sur le site. Mais sur la liste des documents que vous avez mis à notre disposition sur le site Internet, j'ai pris le temps de regarder vite, vite. Vous avez mis beaucoup d'accent sur les arbres, que je trouve très bien.

2315

J'aimerais avoir une précision, par exemple, sur la caractérisation environnementale par rapport à la toxicologie des gazons synthétiques. Comment vous allez appliquer ça dans la phase exécution du chantier? Ça, c'est pour le côté extérieur. Mais du côté intérieur, je comprends qu'il y a une phase interne et externe, pour faire le lien entre les deux.

2320

Mme MICHÈLE LAFOND :

2325

Je pense que je vais relayer la question à mon collègue de la Direction des grands parcs. C'est lui qui a fait faire l'étude et qui est un expert en terrain synthétique, en fait, soit Luc ou Jean-François?

2330 **M. LUC GIONNET :**

Bonsoir! En fait, vous vous questionnez vraiment sur la toxicologie des matériaux qui composent les revêtements synthétiques? O.K.

2335 Donc, il y a deux ans, il y a eu une problématique qui a été soulevée entre autres dans
les médias au niveau de la toxicologie des matériaux, principalement les matériaux de
caoutchouc qui sont des matériaux recyclés, de pneus recyclés. Et l'étude a été faite par la
Direction de la santé publique en collaboration avec la Ville de Montréal. Et les conclusions sont
très claires de l'étude, elles ont été publiées. Vous pouvez aller sur le site Internet de la Direction
2340 de la santé publique du Québec. Le rapport est très clair au niveau de ses conclusions. C'est que
les matériaux qui composent les revêtements synthétiques n'ont aucun risque, aucun impact sur
la santé des usagers, des joueurs, même s'ils en mangeaient il y a aucun problème. Donc, est-
ce que ça répond à votre question?

2345 **Mme SANDRA SIMBERT :**

Oui, parfaitement.

2350 **M. LUC GIONNET :**

En fait, la problématique principale qui avait été soulevée c'était par rapport au niveau de
plomb qui était contenu dans les fibres. Et maintenant, les nouvelles technologies qu'on a au
niveau de la fabrication, il n'y a aucun matériau qui contient du plomb. Donc, il y a eu un peu une
désinformation dans les médias par rapport à cette problématique-là.

2355

LA PRÉSIDENTE :

Si vous le permettez, je crois que le document est sur le site de l'OCPM également pour
la consultation, ceux et celles que ça intéresse.

2360

Votre deuxième question, Madame?

Mme SANDRA SIMBERT :

2365 Oui, ma deuxième question c'est par rapport à l'œuvre d'art. Je trouve intéressant de faire le lien sur le même site, et avec l'art et avec le sport en sachant que la structure interne, souvent les deux thèmes sont traités souvent un ou l'autre.

2370 Je me demandais, est-ce que vous aviez des idées d'artistes et quel thème est-ce que vous vouliez mettre de l'avant, toujours dans la perspective de développement durable, mais un peu plus large, par rapport à la gouvernance que vous voulez partager, être partagée, le développement social avec la jeunesse qui est mis de l'avant, l'environnement. Je trouve que c'est intéressant d'avoir les quatre piliers de développement durable, est-ce que l'œuvre d'art sera une façon de cristalliser cette vision et comment ça va être en interaction justement avec le public? Parce que dans votre description de projet, vous avez mis en page 20 : « La communication et l'acceptabilité sociale. » Est-ce que l'œuvre d'art sera un outil de communication et d'acceptabilité sociale?

2375

M. RÉMY-PAUL LAPORTE :

2380

En fait, à ce stade-ci, je ne peux pas répondre précisément à cette question, parce que c'est en développement avec le service de la culture. On va aller en concours pour l'œuvre et donc, on est à préciser les termes de référence pour ce concours-là.

2385

Mais c'est sûr que tous les thèmes qui sont en lien avec le développement durable, avec le site, la caractéristique particulière du site qui est un parc, tout l'aspect réhabilitation des sites, donc il y a aussi un aspect – je ne dis pas que l'œuvre va être didactique, mais on donne toutes ces informations-là pour que les artistes s'en inspirent.

2390

L'autre élément c'est que bon, l'œuvre d'art va être en lien avec l'architecture. On a choisi un site, en fait on a précisé sa localisation, grosso modo. On n'a pas non plus donné de particularité sur le type d'œuvre. On n'a pas décidé que ça allait être une œuvre unique, une

œuvre multiple, une œuvre projetée. Donc, tous ces éléments-là sont en élaboration, mais on a un lieu qui est défini pour cette œuvre d'art. Là, je laisserai Gilles Saucier préciser.

2395

M. GILLES SAUCIER :

Vraiment rapidement, parce que comme ça va être un concours, et tout ça, il ne faut pas dévoiler trop, mais il reste quand même que toutes les thématiques que vous avez abordées sont essentielles pour la définition, parce que c'est comme ça que ça fonctionne. C'est-à-dire qu'on définit un objectif, on identifie un lieu privilégié. Tout ce que je peux dire à ce stade-ci, c'est qu'on favorise un lieu extérieur simplement parce que le lien avec le parc va être, dans ce cas-là, favorisé et le caractère signalétique et symbolique va être d'autant donné à la population au complet plutôt que simplement aux gens qui fréquentent le centre de soccer, si on avait choisi de faire une œuvre intérieure par exemple.

2400

2405

C'est tout ce qu'on sait, qu'on peut annoncer à ce stade-ci. Le reste c'est la liberté des artistes de nous proposer, dans une thématique le moins contrainte possible, leur œuvre.

2410

Mme LUCILLE BÉLANGER :

Monsieur Saucier et monsieur Laporte vont sûrement être sur le comité de sélection pour l'œuvre d'art, mais c'est très inspirant votre question. Vous déposerez un mémoire.

2415

LA PRÉSIDENTE :

Effectivement, c'est très inspirant et c'est une question qui rejoint une autre question concernant le processus de design lui-même, qui est intégré. Le processus de design, le processus de conception, je devrais dire, que vous appelez le processus de design intégré. On voit déjà que vous avez, au sein de la Ville, beaucoup d'équipes de différents services qui collaborent ensemble.

2420

Mais dans la perspective du développement durable, on fait souvent participer les citoyens. Est-ce que ça, ça a été prévu et de quelle façon au processus de design? Est-ce que ça pourrait ou c'est une idée complètement... qui est difficile à gérer?

2425

M. RÉMY-PAUL LAPORTE :

Je vous dirais, d'une part, c'est difficile d'intégrer toutes les préoccupations. On tient compte, je pense, dans les différentes discussions avec les voisins, en fait, les différentes tables de concertation, je pense qu'on tient compte de l'opinion de la population, mais de les faire participer à un processus qui est déjà complexe avec les professionnels serait assez...

2430

LA PRÉSIDENTE :

À ce stade-ci, c'est peut-être... mais dans le cas justement d'une conception d'œuvre d'art ou de critères pour intégrer ou d'une thématique pour l'œuvre d'art, il pourrait y avoir un workshop, un atelier, je ne sais pas. Enfin, on peut laisser la question ouverte?

2435

M. RÉMY-PAUL LAPORTE :

Oui, je pense, oui.

2440

Mme MICHÈLE LAFOND :

J'aimerais juste préciser qu'on a fait le processus de design intégré. Il y a un volet fonctionnel qui a été regardé quand même puis qu'il reste à regarder. Mais là, on a quand même impliqué des gens de l'extérieur de la Ville, notamment des gens de l'Association régionale de soccer Concordia qui, pour nous, représentaient l'utilisateur. Donc, ils ont été appelés à donner des commentaires sur tous les choix fonctionnels qu'on a dû faire. Ça allait de la largeur, de la marge de recul, la façon d'entrer dans le bâtiment et, et cetera.

2445

2450

2455 Donc, à l'intérieur de la Ville, c'est sûr qu'on a tenu compte... par exemple, le gestionnaire du complexe sportif Claude-Robillard également a été consulté. Donc, tous les gens qui n'ont pas nécessairement un regard au niveau de l'architecture, mais plus au niveau fonctionnel. Dans ce sens-là, au niveau de l'utilisateur, c'était représenté par quelqu'un de l'externe qui était de l'Association régionale.

Ça répond peut-être en partie à votre question?

2460 **LA PRÉSIDENTE :**

D'accord. Oui, ça répond.

2465 **Mme LUCILLE BÉLANGER :**

2470 Je vais même ajouter un dernier élément. Lorsqu'on a fait la présentation devant public à La TOHU avec les 150 personnes, avec le bureau du design on avait fait faire, entre autres, un sondage qui permettait aux gens de s'exprimer sur le concept, de voter pour le concept, d'écrire des recommandations ou ce qu'eux aimaient du projet. Donc ça, ça a aussi été tenu en considération. Mais pour l'œuvre d'art, c'est intéressant effectivement.

LA PRÉSIDENTE :

2475 Merci beaucoup. Alors, ça va? Alors, ceci clôt la soirée. Je remercie beaucoup, beaucoup toutes les personnes qui se sont déplacées parmi vous pour poser des questions et celles pour répondre aux questions.

2480 Donc, on se revoit le 5 juin, il n'y aura pas d'autre soirée d'information. Et n'oubliez pas, si vous avez des mémoires, de les transmettre à l'OCPM à monsieur Gilles Vézina, idéalement pour le 31 mai.

Merci beaucoup et bonne soirée.

2485 Je soussignée, Yolande Teasdale, sténographe officielle, certifie sous mon serment
d'office que les pages qui précèdent sont et contiennent la transcription exacte et fidèle des
propos recueillis par moi, au moyen du sténomasque, le tout conformément à la loi.

ET J'AI SIGNÉ :

2490

Yolande Teasdale,
Sténographe officielle

2495

2500

2505

2510